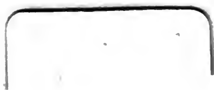

6000261720



NOTICE

SUR

SIMON DE QUINGEY

ET SA

CAPTIVITÉ DANS UNE CAGE DE FER,

PAR ANDRÉ SALMON

Archiviste honoraire de la ville de Tours, ancien Élève de l'École des chartes.





TOURS,

IMPRIMERIE LADEVÈZE, RUE ROYALE 39 BIS.

1854.

NOTICE

SUR

SIMON DE QUINGEY

ET SA

CAPTIVITÉ DANS UNE CAGE DE FER.

Simon de Quingey (1) fut attaché dès son enfance au comte de Charolais, Charles le Téméraire, depuis duc de Bourgogne, si connu par ses longues guerres avec Louis XI. Il le servait en qualité de page à la bataille de Montlhéry, livrée le 16 juillet 1465, et contribua à lui sauver la vie, en lui donnant son cheval, lorsque le comte, blessé grièvement, eut le sien tué sous lui (2). Ce dévouement valut à Simon de Quingey la confiance de son maître, et le fit employer dans plusieurs missions délicates où il fit preuve de zèle et d'intelligence. Au commencement du mois d'avril 1471, il fut chargé d'un message auprès de Louis XI, afin d'obtenir une suspension d'armes. La trêve fut

(1) Nos documents lui donnent les noms de *Symon de Quingé*, *Simon de Quingy*, *de Quigny*, *de Clingé*.

(2) Mémoires de Philippe de Commynes, édités par mademoiselle Dupont, t. I, page 43.

vasion parut sans doute à Louis XI un heureux prétexte pour intimider les rebelles de Bourgogne par un châtiment éclatant et cruel.

A cet effet, Hans Ferdargent, maréchal ferrant, natif d'Allemagne, confectionna, par son ordre, dans les années 1479 et 1480, plusieurs cages de fer. La matière première fut achetée de Jean Daulin, marchand de Tours, qui en livra en une seule fois trois mille quatre cent cinquante-sept livres et demie (1).

Enfin, le 11 mars 1480, le roi, par un message spécial, confia à la garde de sa fidèle ville de Tours Simon de Quingey, comme lui tenant très à cœur; il recommandait qu'il fût surveillé avec grande vigilance, et toutefois qu'on eût pour lui tous les ménagements possibles. Le conseil de la ville s'assemble sous la présidence du maire, Jean de Coutances. Il y fut arrêté que Simon de Quingey serait détenu dans la maison du maire, renfermé dans la cage de fer où il était déjà, qu'il y serait gardé par les clercs de la ville, et que les dépenses faites tant pour introduire et loger la cage de fer, que pour l'entretien du prisonnier et de ses gardiens, seraient supportées par la ville. En conséquence, une députation composée de Jean de Coutances et de six des principaux de la ville, Jean Briconnet, Louis de la Mézière, Jean Saintier, Jean Gallocheau et Martin d'Argouges, se rendit au Plessis du Parc, pour rendre compte au roi de la

« led. seigneur avait envoyé aud. lieu de Rouen pour lui faire son procez. » Bibl. Impér., Ms. Gaignière, n° 772², p. 698, 699; *Extraits des comptes de Louis XI pour l'année* 1479.

(1) « A Hans Fer d'argent, mareschal, natif du pays d'Allemagne, pour « partie d'une cage de fer à mettre prisonniers, XL livres. » — « A luy encor « LX livres, pour la mesme cause. » — « A Jehan Daulin, marchand ferron « demeurant à Tours, pour l'achapt de 3457 livres et demie de fer que ledit « seigneur a faict prendre et achepter de luy pour faire partie d'une cage de « fer à mettre prisonniers. » Bibl. Imp., Ms. Gaignière, n° 772², p. 699; *Extr. des comptes de Louis XI pour l'année* 1479.

« A Hance Fer d'argent, maréchal, pour une cage à mettre prisonniers. » — « A Johan Daulin, marchand..., pour une cage à mettre prisonniers. » Ms. Gaignière, n° 772², p. 716; *Extr. des comptes de Louis XI pour l'année* 1480.

décision de la ville. Louis XI donna sans doute son approbation ; car Simon de Quingey fut installé le même jour dans la maison du maire. A son retour du Plessis, la députation fut régalée d'un dîner d'apparat, quoique maigre, servi aux frais de la ville.

La cage avait été envoyée d'avance; on fut obligé de faire des ouvertures de huit pieds de largeur, afin qu'elle pût entrer dans la maison. Il fallut abattre deux pans de mur, l'un à la porte extérieure de la maison, l'autre à celle de la tour basse et ronde, qui fut choisie par les officiers du roi pour servir de demeure au prisonnier.

La tour fut appropriée à sa destination, des remblais furent faits, des planchers élevés, et les clôtures du logis rétablies (1), mais toute cette grosse dépense fut inutile. Les officiers du roi ; qui d'abord avaient accepté la tour, ne l'eurent bientôt plus pour agréable, soit parce qu'elle leur parut malsaine, soit parce qu'elle ne leur présenta pas toutes les garanties désirables pour la garde du captif. En conséquence, on rompit de nouveau les murs de la tour et de la maison, pour en extraire la cage. Le séjour de Simon de Quingey n'avait pas été de trois jours entiers: entré le 11 mars, il en sortait le 13. Ce jour-là même, Jehan Charruau, menuisier de Tours, faisait, aux frais de la ville, un lit en bois pour le prisonnier ; ce lit, destiné à recevoir une couette de plumes, était placé dans la cage. On transporta celle-ci dans un lieu sûr, en attendant qu'une autre chambre fût préparée dans la maison du maire. A cet effet, un grand appartement est disposé au rez-de-chaussée : des verrous et des serrures sont ajoutés à toutes les portes, cent trente-trois livres de fer sont employées à griller étroitement la fenêtre de la salle de détention. La porte, agrandie pour laisser entrer la cage, est rétrécie aussitôt après son passage. Simon de Quingey était en effet ramené le 15 mars dans la maison du maire, sous l'escorte de douze archers de la garde. Il est reçu par Jean de

(1) Preuves, nos I, II, III, IV, V, IX.

Coutances et plusieurs des notables de la ville. Une nouvelle délibération a lieu, dans laquelle est confirmée et maintenue la décision du 11 mars. Deux des clercs de la ville furent donc attachés à la garde et au service du prisonnier, avec ordre de le surveiller jour et nuit. Et comme il fallait que l'un des clercs s'absentât assez souvent pour faire les achats des vivres ou autres choses nécessaires, Jean Nycaut leur fut adjoint un peu plus tard, pour faire les provisions, nettoyer la chambre et assister le prisonnier dans toutes ses nécessités (1). Du reste, toutes les précautions furent prises pour conserver Simon de Quingey en bonne santé. Ainsi, pour que le détenu fût chaudement, et qu'il n'eût point à souffrir de l'air qui circulait tout autour de la cage, on entretint du feu dans la chambre, et il fut acheté, par le commandement du roi, au compte de la ville, plus de douze aunes de bureau, afin d'en tapisser la cage de fer et la partie de la chambre où elle était placée (2).

Le 12 avril 1480, Louis XI quitta son château du Plessis pour aller au pays de Gatinais; mais, quoiqu'il fût absent, sa sollicitude inquiète veillait sur la santé de son prisonnier. Quinze jours après son départ, Louis de la Mézière, son maître d'hôtel, se présentait muni d'un ordre pour visiter le prisonnier, et constater s'il n'avait point quelque maladie, *parce que très-fort se plaignoit*. L'ordre portait que Simon devait être déferré de la *fillette* qui lui retenait une jambe et le blessait. Laurent Volme, cannonnier du roi, avait fait ces *filletes*, sortes de chaînes rivées ou à serrure, avec un boulet et une sonnette au bout : on leur avait donné le nom de *filletes du roy*, c'est-à-dire, suivant l'acception populaire de ce temps, coucheuses données par le roi, parce que le prisonnier ne les quittait pas plus la nuit que le jour. Laurent Volme conservait la clef de la fillette, de même que les Allemands Hans Ferdargent et ses associés étaient les gardiens de la clef de la cage de fer confectionnée par

(1) Preuves, nos I, II, III, IV, V, VI, VIII, X, XI, XVIII et XIX.

(2) Preuves, no XII.

eux (1). Telles étaient les précautions accumulées par le soupçonneux monarque pour empêcher l'évasion de son prisonnier. Cependant les plaintes de Simon de Quingey n'étaient point sans fondement; car la ville de Tours paya à la veuve d'André Petitpas, en son vivant maître apothicaire à Tours, la somme de 79 sous 2 deniers tournois pour divers médicaments donnés par elle au prisonnier, sur l'ordonnance de Robert du Lyon, médecin, et par commandement du roi (2).

Le 17 juin, les chausses et le pourpoint de Simon de Quingey, usés dans sa longue captivité, furent racommodés aux frais de la ville (3).

Le 1er août, une mesure d'humanité qui dut paraître bien tardive au prisonnier, prescrivit d'arranger les barreaux de la cage de fer, de manière qu'il pût désormais se tenir debout dans sa cage (4).

Enfin, le 23 septembre de cette même année, arriva le plus curieux épisode de cette captivité. Louis de la Mézière, qui avait servi déjà plusieurs fois d'intermédiaire à Louis XI pour cette affaire, alla trouver le maire de la ville, et commanda verbalement, de la part du roi, de mener de suite au château du Plessis Simon de Quingey. Les Allemands sont de nouveau mandés afin d'ôter les fers au prisonnier pour paraître devant le roi; mais on ne le retire pas de sa cage.

De nouvelles ouvertures sont faites à la chambre et au mur de la maison du maire afin de faire sortir la cage. Mais lorsqu'il fut question de la porter, les efforts réunis du maître charpentier, de ses six compagnons et des trois charretiers, s'épuisèrent en vain contre cette lourde masse. On fut obligé d'aller en toute hâte quérir des rouleaux au Plessis; on la posa dessus à grand renfort de leviers, et elle fut ainsi transportée sur un chariot

(1) Preuves, n° XIII.
(2) Preuves, n° XIV.
(3) Preuves, n° XV.
(4) Preuves, n° XVI.

à forte membrure, traîné par quinze chevaux. Le prisonnier, accompagné d'une forte escorte, arriva bientôt au château royal (1).

Quel était le puissant motif qui avait pu décider Louis XI à se faire amener Simon de Quingey ? Quoique nos documents se taisent à cet égard, il y a tout à présumer que c'était pour avoir un entretien avec lui. Le roi voulut-il, par des promesses réelles ou trompeuses, attacher à son service un personnage si recommandable par ses brillantes qualités et sa fidélité à ses anciens maîtres ? Avait-il pour but de s'assurer par lui-même de l'état moral et physique de son prisonnier ? Enfin, n'était-ce point le fantôme séduisant de la liberté qu'il voulait faire briller aux yeux du captif, afin qu'il sentît plus amèrement la dure réalité de la prison ? Nos documents nous laissent dans l'ignorance la plus complète sur ce qui se passa au Plessis ; ils nous apprennent seulement que, le 25 septembre, Simon de Quingey fut ramené à Tours, dans la maison de Jean de Coutances. Le même chariot servit pour le retour, mais cette fois il se rompit sous le poids de la cage.

Le maire de la ville, en faisant exécuter l'ordre du transfert du prisonnier au Plessis, s'était flatté d'être délivré de la surveillance qui lui était imposée, et qui faisait de lui un geôlier du roi : il s'était hâté de boucher les ouvertures de sa maison et d'y rétablir tout dans l'ordre accoutumé. Au bout de trois jours, il fallut rompre de nouveau les ouvertures pour recevoir une dernière fois la cage (2). Le prisonnier fut rétabli dans sa chambre, et sa captivité continua, sans que nous trouvions aucun incident à signaler jusqu'au 16 janvier de l'année 1481. Il resta donc en tout 339 jours sous la garde de Jean de Coutances (3), après quoi on le transféra dans l'hôtel de ville (4).

(1) Preuves, n°s II, VII, VIII, XVII.

(2) Preuves, n°s II, IV, VII.

(3) Preuves, n°s II, XVIII.

(4) Preuves, n° II.

Il dut y rester peu de temps, car les comptes de la ville de Tours, qui nous ont donné tous les détails qu'on vient de lire, se taisent désormais.

Nous ignorons donc à quelle époque Simon de Quingey fut rendu à la liberté, et nous perdons sa trace pendant de longues années. En 1487, il fut reçu chevalier de l'ordre de Saint-Georges de Bourgogne, en récompense de sa fidélité et de ses longs services. Enfin, l'on fixe sa mort à l'année 1523 (1).

Quelques renseignements sur ces terribles cages qui servaient si cruellement les vengeances de Louis XI, ne seront pas hors de propos.

Philippe de Commynes, qui en avait *tasté huict moys,* nous fait connaître (2) qu'elles étaient tantôt en fer (3), tantôt en bois, couvertes de plaques de fer par le dehors et par le dedans (4). Elles variaient de grandeur, suivant la manière dont on voulait torturer le prisonnier : le plus souvent elles avaient sept ou huit pieds de hauteur et de largeur (5); mais quelquefois, par un raffinement de cruauté, elles étaient trop petites pour le prisonnier. C'est ainsi qu'on dut équarrir les solives dont était faite la cage de Simon de Quingey, afin qu'il pût se tenir debout. Celle qui était dans les prisons de Loches avait six pieds et demi en hauteur et en largeur, la mesure prise en dehors, de telle sorte qu'on ne pouvait s'y tenir debout ni couché. Si on s'en rapporte au dessin fait en 1699, et conservé à la Bibliothèque Impériale (départ. des estampes, IIe volume du département d'Indre-et-Loire, topographie), elle n'avait que trois pieds au plus de profondeur.

(1) Ph. de Commynes, t. III, p. 550, note 3.

(2) Liv. VI, ch. 11, t. II, pag. 264, 265 de l'éd. de mademoiselle Dupont.

(3) Telle était certainement celle que Louis XI fit faire en 1479, et où furent employées 3,457 livres et demie de fer. Voy. plus haut, p. 142, note 1.

(4) Sauval (*Histoire de Paris*, t. III, p. 428) a publié le compte de dépense d'une de ces cages en bois.

(5) Ph. de Commynes, t. II, p. 264.

Ce curieux dessin a été mal reproduit dans le *Magasin pittoresque* (1841, tom. IX, pag. 372) ; mais, en ayant recours au dessin original exécuté pour Gaignière, on peut s'en rendre un compte suffisant. Elle était composée de seize grosses pièces de bois se coupant à angles droits avec seize autres solives sur la face la plus large ; à peu près au milieu de la cage, on avait laissé une ouverture de trois pouces environ de hauteur sur environ douze de longueur, pour faire passer la nourriture au prisonnier. La porte s'ouvrait en dehors sur le côté le plus étroit de la cage. De plus, la cage était ordinairement suspendue en l'air, et adhérente à la muraille par un ou deux côtés : on montre encore à Loches dans les vieilles prisons du château, à environ cinq pied au-dessus du sol, les arrachements des attaches de fer qui la soutenaient à cette hauteur. Celle de Chinon, par un système particulier, tournait sur un pivot (1).

Louis XI avait fait faire une grande quantité de ces affreuses cellules : Hans Ferdargent, natif d'Allemagne, en fut le principal fabricant (2). La première fut faite en février 1471 et servit à enfermer le cardinal la Balue, qui en était, dit-on, l'inventeur (3). En 1474, il y en avait une à l'hôtel des Tournelles, à Paris (4). En 1476, on en construisit une troisième, dans la cour de la Bastille, pour Guillaume de Haraucourt, évêque de Verdun (5). En 1479, Louis XI fait établir trois forges dans son château du Plessis-lès-Tours, pour y faire faire, sous ses yeux, une cage de fer (6). Enfin, outre la cage de fer où fut renfermé, à Tours, Simon de Quingey, et qui

(1) Preuves, n° XXII.

(2) Voy. plus haut, p. 142, note 1.

(3) Ph. de Commynes, t. III, p. 265. Cimber et Danjou, *Archives curieuses de l'histoire de France*, t. I, p. 92.

(4) Sauval, *Histoire de Paris*, t. I, p. 92.

(5) *Ibid.*, t. III, p. 428.

(6) Cimber et Danjou, *ibid.*, t. I, p. 101.

pouvait bien être celle du Plessis, on a la preuve qu'il en existait deux à Loches, une à Chinon, une à Angers et une au Mont Saint-Michel. Celle-ci eut une destinée assez curieuse : elle fut brûlée sous les yeux du roi Louis-Philippe, alors qu'étant encore enfant, et accompagné de madame de Genlis, sa gouvernante, il visita, vers 1777, cette ancienne abbaye, dès lors transformée en prison d'État (1). Nous avons cru devoir reproduire, en en corrigeant toutefois l'orthographe, trois lettres non signées, mais d'une authenticité incontestable, écrites, vers le commencement du dix-huitième siècle, à M. de Clairambault, généalogiste des ordres du roi, qui demandait quelques détails sur les cages de Loches (2). Enfin, la dernière période de leur existence nous a paru devoir être sauvée de l'oubli.

Dans la séance du 21 août 1790, de la Société patriotique et littéraire de Loches, M. Jacob-Louis Dupont demande que « tous les membres de cette Société patriotique prient la muni- « cipalité de cette ville d'écrire au comité d'aliénation des biens « nationaux, à l'effet d'obtenir une autorisation pour abattre « et mettre en pièces la prison connue sous le nom de Cage de « fer, renfermée dans une triple prison de l'une des tours de « ce château, pour en vendre le fer au profit des veuves et des « orphelins des vainqueurs de la Bastille, et pour brûler, dans « le feu de joie du 14 juillet 1791, le bois qui entre dans sa « construction. »

L'abbé Pottier proposa un amendement qui fut adopté à l'unanimité. Il rédigea, en conséquence, une pétition où il sollicitait l'autorisation de briser la cage de fer, d'en distribuer

(1) M. Lehéricher, *Avranchin monumental et historique*, tom. II, pag. 300, note 3, donne le nom de plusieurs prisonniers qui ont habité cette cage de fer.— La visite de Louis-Philippe et la destruction de la cage sont racontées par madame de Genlis, dans ses Mémoires. Son récit a été reproduit par l'abbé Desroches, *Histoire du Mont Saint-Michel*, t. II, p. 324 et suiv.

(2) Preuves, n[os] XX, XXI et XXII.

le bois à deux ou trois familles les plus pauvres de la ville, à à l'exception de quatre morceaux qui seront réservés pour être consumés dans le feu de joie du 14 juillet 1791, et de verser dans la caisse du bureau de charité le produit de la vente du fer qui entre dans sa construction.

La Société nomma MM. Pottier et Dupont pour présenter la pétition à la municipalité et demanda qu'un exemplaire du procès-verbal fût envoyé à la municipalité d'Angers, dont le château renfermait aussi une cage de fer (1).

La municipalité de Loches fit droit à la demande de la Société patriotique, et grâce à la motion d'un prêtre charitable, les instruments de torture inventés par la cruauté de Louis XI servirent à procurer quelque bien-être aux pauvres d'une petite ville de France.

PREUVES (2).

I.

A Guillaume Robin et Jehan Ferré, menuziers, la somme de quarente sept solz six deniers tournois qui due leur estoit pour l'achapt de boys carré cyaprès déclairé et employé ainsi qui s'enssuit :

C'est assavoir, audit Jehan Ferré pour XXI piecce de gros tredoulx, qui emploiez avoient esté à doubler et plancher le bas d'une tour ronde en la maison du dit maire, où avoit esté mise une cage de fer pour y mectre ung prisonnier nommé

(1) Procès-verbal de la Société patriotique et littéraire de Loches, séante au château, du 21 août 1790; Tours, A Vauquer, 1790.

(2) Les documents I à XVIII sont tirés du *Registre des comptes de l'hôtel-de-ville de Tours, pour un an commençant le 1er novembre* 1480; manuscrit conservé aux archives municipales de la ville de Tours.

Simon de Quingé, laquelle cage a esté depuis ostée et lesd. tredoulx partie emploiez à faire des huys, foncé lad. cage, et en icelle fait ung petit chaslit où led. Symon de Quingé couche de présent, et le surplus desd. tredoulx emploiez à couvrir les ponts leveys de lad. ville, comme à Saint Simple et à Nostre Dame de la Riche. Pour ce.................. xxxvii$^{s.}$ vi$^{d.t.}$

Et aud. Guillaume Robin, la somme de x$^{s.t.}$ pour cinq toyses de gros boys carré à ii$^{s.t.}$ la toyse, employé à faire une carrie de bois à l'entrée de lad. tour pour pendre l'uys de l'entrée d'icelle. Pour ce.................................. x$^{s.t.}$

Lesquelles deux parties font et montent ensemble lad. somme de xlvii$^{s.}$ vi$^{d.t.}$, que led. receveur a paiée aud. Guillaume Robin, par mandement desd. maire, esleuz et commis, sur ce donné le xxvie jour de mars, l'an de ced. compte, cy rendue avecques la quictance dud. Guillaume Robin seullement. Pour ce cy. . . . . xlvii$^{s.}$ vi$^{d.t.}$

(Chapitre) *Achapt de boys.*

II.

Item plus en la maison dud. maire, deux muiz et demy de chaux pour avoir massonné l'entrée et porte de l'allée de lad. maison, laquelle fut rompue, pour par icelle porte mectre et passer une cage de fer où devoit estre mis Simon de Quingé prisonnier du roy, laquelle cage fut mise en une tour de lad. maison, pour laquelle y mectre, fut rompu le mur d'icelle de l'espesseur de vi à vii piez, et quant lad. cage eut esté en lad. tour, par troys jours, fut retirée dehors en la rue et faillit de rechief rompre la muraille de lad. porte qui avoit esté refaicte, et fut rompu le pan de mur de la maison dud. maire par bas, pour mectre lad. cage en une petite salle basse où fut mis led. seigneur de Quingé; puis longtemps après comme de sept à huit moys, et que le mur par où avoit esté mis lad. cage fut reffait, le roy manda que lad. cage lui fust menée au Plesseys, pour quoy led. mur fut rompu et incontinent refait, et deux

jours après le roy renvoya lad. cage en la maison dud. maire et fut remis led. prisonnier dedans, par quoy convint rompre de rechief led. mur jà reffait, où led. prisonnier a esté jusques au XVIe jour de janvier qu'il a esté mis hors, qui de présent est en l'ostel de lad. ville et reffait led mur. . . . . XLV s.

(Chapitre) *Achapt de chaux et de cyement.*

III.

A Jehan Petiteau, Mathelin Marchand et Fyacre Olivier manneuvres, la somme de quatre livres deux deniers maille tournois, qui due leur estoit pour XXXV journées qu'ilz ont besongné pour lad. ville depuis le XIe jour de mars l'an de ce compte. C'est assavoir, *etc.* . . . .
Et X journées à servir Macé Chemin et autres maccons à leur porter des pierres et mortier, pendant le temps qu'ilz ont besongné en la maison dud. maire, pour rompre troys huisseries à mectre une cage de fer où estoit lors Symon de Quingé prisonnier du roy nostre sire, ainsi que commandé avoit esté audit maire.

A Jehan Girard, Jehan Augier, Anthoine Hurtault, Mathurin Marchant, Macé Bidon et Jehan Symon manneuvres, la somme de cent dix solz cinq deniers tournois qui due leur estoit pour cinquante troys journées qu'ilz ont besongné pour lad ville depuis le VIIe jour de février jusques à la vigille de Nostre Dame de mars ensuivant, l'an de ced. compte . . . .
(pour avoir) curé, nectoyé et osté en la maison dud. maire d'une tour où avoit esté mise une cage de fer et depuis ostée, et les immondicitez et chapplun mis en la rue; illec servy led. Chemin, et autres maccons en la compaignie de Jehan Petiteau, Mathelin, Marchant et Fyacre Olivier, à porter ausd. maccons du mortier et pierre pendant le temps qu'ilz ont abattu et rompu troys huisseries pour mectre lad. cage, et icelles remises de macconnerie en leur estat. . . . .

(Chapitre) *Manneuvres.*

IV.

A Macé Chemin, Moricet Dupont, Michau Pire, Denis Chevallier et Guillaume Lancelot tous maccons, la somme de six livres treze solz quatre deniers tournois, qui due leur estoit pour XXX journées qu'ilz ont besongné pour lad. ville depuis le XIIe jour de mars l'an de ced. compte, à desrompre et abatre deux huisseries, l'une à l'entrée de la maison dud. maire, et à l'entrée d'une tour, où avoit esté mis par appoinctement d'aucuns des officiers du roy une cage de fer pour y mectre ung prisonnier nommé Simon de Quingé, laquelle tour n'a depuis esté agréable ausd. officiers qui avoient en garde led. de Quingé, et depuis a convenu oster lad. cage, et icelle mectre en une chambre basse où a esté lad. cage et de Quingé, dont pour ce faire a convenu faire une ouverture et routure en la maison dud. maire et muraille par le devant, lesquelx maccons ont réparé lesd. huisseries et muré lesd. routures de muraille par délibéraction et conclusion des gens de lad. ville . . . .

Aud. Macé Chemin, Philipon Fenicle, Estienne Claveau et Guillaume Pellerins maccons, la somme de douze livres dix solz dix deniers tournois qui due leur estoit pour LV journées qu'ilz ont besongné pour lad. ville depuis le XVe jour de septembre l'an de ced. compte, c'est assavoir. . . . .

Aussi pour avoir rompu le davant du pan de mur par bas de la maison dud. maire par troys foiz, que rompu que remacconné, pour oster et remectre la cage de fer où estoit lors prisonnier du roy Simon de Quingé, que pour avoir taillé ung cent de pierre de Véretz, deux lintiers et ung sueillet de pierre dure, led. lintier et sueillet pour faire une fennestre ou dedans du pan de mur dud. maire, ainsi qu'elle estoit par avant que lad. cage y eust esté mise, le tout pour reffaire led. pan et fennestre, ainsi qu'elle estoit par avant quant il conviendroit mectre hors led. de Quingé au plaisir du roy. . . . .

(Chapitre) *Journées des maccons.*

V.

Aud. Estienne Vigier, Jamet Bertin, Pierre Boyer et Mathelin Cortray charpentiers, la somme de neuf livres tournois qui due leur estoit pour XLV journées qu'ilz ont besongné pour lad. ville, depuis le premier jour de karesme prenant jusques XXVe jour de mars ensuivant, l'an de ced. compte. C'est assavoir, pour avoir préparé en l'ostel dud. maire le lieu où fut mise une cage de fer en une tour qui estoit basse, où il convint mectre grosses traines de boys pour icelle haulser et le tout foncer d'ayes, où lad. cage fut mise et depuis ostée, où il a depuis convenu oster lesd. trainnes et ayes, fait une carrière de boys à l'entrée de lad. tour pour pendre ung huys, illec adjusté ung huys à fermer, aydé à mectre lad. cage au dedans de lad. tour, que à icelle mectre hors, et mettre en la basse chambre dud. maire, que en icelle cage fait et taillé des ayes pour faire une petite couecte; où led. Vigier a vacqué par huit jours, lesd. Boyer et Bertin chacun quatre jours. . . .

(Chapitre) *Journées de charpentiers.*

VI.

Item audit Jehan Coutant pour avoir osté de la maison dudit maire huit tumbellerées de chapplun yssuz de la routure de certaine muraille pour mectre ladicte cage de fer. III$^{s.}$ IIII$^{d.\,t}$

(Chapitre) *Voictures tant par eaue que par terre.*

VII.

A Christofle Hay et Jehan Pourrault charretiers à chevaulx, dessus nommez, la somme de neuf livres onze solz ung denier tournois qui deue leur estoit pour les tours de charroy qu'ilz ont faict pour ladicte ville, ou leurs voictures, depuis le XXIIIe jour de septembre, l'an de ce dit compte. C'est assavoir, ledit

jour le roy nostre sire manda par sire Loys de La Meziere, maistre d'ostel dudit sire, que la cage de fer où estoit Simon de Quingé estant en la maison dudit maire, lui fust menée au Plesseys du Parc, ce que fut fait. Et pour ce que on doubtoit que le roy voulsist deppescher la ville desd. cage et Quingé prisonnier dudit sire, y fut fait grant dilligence, et pour ce faire y eut charpentiers et charretiers en grant nombre et mesment Jehan Pourrault, Christofle Hay et Jehan Coutant, chacun à cinq chevaulx et ung chariot. Depuis, le lundi ensuivant, le roy voulut qu'elle fut remise en la maison dudit maire, et fut renvoiée quérir. A chacun desdits jours y eut xv chevaulx, lesquelx deux jours ont été assemblez ensemble et comptez pour ung jour à v$^{s. t.}$; ouquel charroy faire fut rompu le chariot dudit Perrault, et estimé le dommage dudit chariot xx$^{s. t.}$. Ainsi pour tout . . . . IIII$^{l.}$ XV$^{s.}$

(Chapitre) *Voictures tant par eaue que par terre.*

VIII.

Item (à Olivier Debures serrurier) pour la faccon de quatre fers pour enferrer gens, faiz en faccons d'aneaulx, qui ouvrent à riveure, et mis des mailles de chesne qui ont esté couppées et ressouldées aux fers, lesquels ont esté faiz; pour chacun fer xx$^{d. t.}$. Pour ce. . . . . VI$^{s.}$ VIII$^{d. t.}$

Item à lui pour une clef à unes entraves, qui estoient en la maison dudit maire, qui furent portées chees Guion Moreau, pour enferrer ung homme, dont la clef s'est perdue . X$^{d. t.}$

Item pour avoir fait et mis deux gons, une grosse paumelle et deux grappes de fer ou ferme le courroil de la porte dud. maire, où estoit le prisonnier, pour faccon et plastre. V$^{s.}$ X$^{d. t.}$

Item pour avoir fait ou guischet de lad. porte de l'ostel dud. maire une clef, abillé les gardes, et fait une vertevelle au courroil et une serreure à bosse, ung morillon pour fermer la serreure à ce qu'on ne peust ouvrir lad. porte ne guischet . . . . V$^{s.}$ X$^{d. t.}$

Item pour avoir répandu l'uys de dedans la tour de l'ostel dud. maire, et refferré, et fait une clef, lequel huys avoit esté abatu, et aussi la muraille pour y mectre la cage de fer. . . . . xx$^{d. t.}$

Item pour avoir fait une serreure à bosse et ung courroil à l'uys de la garde-robe, estant au bout de la salle où est la cage de fer, à ce que par led. huys on ne peust entrer en lad. salle, pour la garde dud. prisonnier. . . . . III$^{s.}$ IIII$^{d. t.}$

Item pour avoir fait deux gons à l'uys qui est en l'allée par où l'on entre en lad. salle où estoit lors led. prisonnier, et une paumelle de fer de la ville. Pour faccon. . . . . II$^{s.}$ VI$^{d. t.}$

Item pour une serreure truffière bonne et forte mis aud. huys, pour contrefermer l'huys de lad. salle. Pour ce. V$^{s.}$ X$^{d. t.}$

Item pour VI$^{xx.}$ XIII livres de fer pour les greilles de la croizée de lad. salle, qui respont sur la court de l'ostel dud. maire, pour la garde et seureté dud. prisonnier, au pris de IX$^{d. t.}$ la livre, vall. la somme de. . . . . IIII$^{l.}$ XIX$^{s.}$ IX$^{d. t.}$

Item à luy pour la forgeure des marteaulx des maccons qui ont rompu l'uys et la muraille de la maison dud. maire, pour mectre lad. cage de fer, où lors estoit Simon de Quingé prisonnier du roy. . . . . III$^{s.}$ IV$^{d. t.}$

Lesquelles parties dessusd. font et montent ensemble lad. somme de....., que led. receveur a paiée aud. Olivier Debures, par mandement desd. maire, esleuz et commis sur ce donné le XIIIe jour de may, l'an de ced. compte . . . .

Item (à Olivier Debures serrurier) le XIe jour de septembre ensuivant, pour trois gros crochetz, deux platames à boubeches, pour servir en la chambre dud. où estoit la cage de fer et le prisonnier Simon de Quingé. . . . . . III$^{s.}$ IIII$^{d. t.}$

Item le XIIe jour dud. moys ensuivant, pour avoir mis une serreure truffuière à l'uys de l'allée devers la court de la maison dud. maire, pour fermer led. huys par dehors, affin que l'on n'entrast de prime face sur led. prisonnier. . . . . . V$^{s. t.}$

Item pour une autre serreure à boce, mise à l'uys de davant

par dedans, et par darrière ung faulx courroil à la maison dud. maire, pour la garde et seureté dud. prisonnier. . II$^{s.}$ VI$^{d.\,t.}$

Item le XVe jour dud. moys (d'octobre) ensuivant, pour troys forgeures de marteaux, quant le mur de l'ostel dud. maire fut rompu, pour mectre la cage dehors et mener au Plesseys du Parc . . . . IX$^{d.\,t.}$

(Chapitre) *Ferronnerie.*

IX.

Item (led. XIe jour dud. moys de mars), fut aussi conclud et délibéré que la caige de fer où devoit estre mis de par le roy Simon de Quingé seroit mise en l'ostel dud. maire, et que toutes les romptures et réparacions qui seroient faictes à cause de ce, seroient aux dépens de la ville, et aussi qu'il seroit gardé par les clercs de lad. ville ou autres gens féables, et que la despense de luy et desd. clercs seroit aux dépens de lad. ville; pour laquelle cause lesd. maire, sires Jehan Briconnet, Loys de la Mezière, maistre Jehan Gallocheau, Martin d'Argouges et autres allèrent parler au roy, au Plesseys. Et au retour d'iceulx fut fait ung disner aux dessusd. chiees led. maire, où fut despendu en poysson d'eaue doulce, la somme de. . . . . XL$^{s.\,t.}$

Item en saulmon. . . . . XIII$^{s.}$ IX$^{d.}$

Et en haren, huile d'olif, pouldre et succre à faire saulces et aussi en pain. . . . . IX$^{s.}$ II$^{d.}$

X.

Item le XIIIe jour dud. moys ensuivant, Estienne Vigier et deux autres charpentiers, avecques les cinq clercs de la ville furent chiees led. maire tout le jour pour oster les boys qui avoient esté mis en la tour où la caige de fer avoit esté troys jours, puis ostée et mise en une chambre basse pour aproprier

icelle caige en lad. chambre basse ; lesquelx clercs et charpentiers y disnèrent et despendirent sans le vin. . . . xv s. x d.

Item led. jour à Jehan Charruau menuisier, qui appropria des ayes en lad. caige, pour y mectre une petite couette de plume. . . . . xxii d.

XI.

Item le xve jour dud. moys ensuivant, fut amené en la maison dud. maire Simon de Quingé prisonnier du roy, accompaigné de xii archiers de la garde, et feu receu en présence de plusieurs notables gens de lad. ville, et fut donné en pain et vin aux assistans. . . . . iii s. t.

XII

Item le xxe jour dud. moys ensuivant, pour ce que le roy avoit commandé que Simon de Quingé prisonnier fust tenu chauldement où il estoit, fut achapté xi aulnes ii tiers de bureau pour environner la caige pour le vent, et puis en fut achapté troys autres quartiers pour environner et couvrir le retraict de lad. caige, qui coustèrent au pris de xi s. viii d. t. l'aulne, vallent. . . . . vii l. iiii s. x d. obol.

Item à ung cousturier qui divisa led. bureau en plusieurs piecces pour les approprier et pour ce pour cordes achaptées à ce faire et espingles. . . . . ii s. ii d.

XIII.

Item le xxviie jour dud. mays (d'avril) ensuivant, que le roy s'en estoit party de lad. ville xv jours d'avant pour aller ou pays de Gastinois, sire Loys de la Mezière, maistre d'ostel dud. sire, dist aud. maire que le roy luy avoit enchargé que Symon de Quingé, prisonnier en la caige de fer en l'ostel dud. maire, fust defferré par maistre Laurens qui avoit la clef de

la fillete, et aussi que lad. caige fust ouverte par les Almens qui en avoient la clef, pour savoir si led. de Quingé estoit point blecié en la jambe où estoit lad. fillete, et aussi s'il avoit nulle autre malladie, pour ce que très-fort se plaignoit et que ce jour led. maistre d'ostel et autres dessus souppèrent en l'ostel dud. maire pour faire ce que dit est, ce que fut fait et y fust despendu. . . . . xvii s. ix d. t.

XIV.

A la veufve André Petit Pas, la somme de soixante dix neuf solz deux deniers tournois, qui deue lui estoit pour les parties de médicines et appoticairies par elles baillées par le commandement de maistre Robert du Lyon, médecin du seigneur de Quingé prisonnier du roy, estant lors en une caige de fer en l'ostel dud. maire, et par le commandement du roy nostred. sire, ainsi que le certiffia sir Loys de la Mezière son maistre d'ostel. Laquelle somme de lxxix s. ii d. t. led. receveur a paiée à lad. veufve par mandement desd. maire, esleuz et commis sur ce donné le dernier jour d'octobre l'an de ced. compte, cy rendu, ouquel sont lesd. parties déclarées tout au long, avecques la quictance de lad. veufve. Pour ce cy. lxxix s. ii d. t.

XV.

Item le sabmedi (xviie jour de juing) pour avoir habillé les chausses et le pourpoint de Simon de Quingé prisonnier en la cage de fer estant en l'ostel dud. maire; pour ce. iii s. viii d. t.

XVI.

Item le mardi premier jour dud. moys d'aoust à Jehan Charruau menuisier, pour avoir habillé les ayes de la caige où

estoit Simon de Quingé, lesquelx estoient tellement qu'il ne se povoit dresser en lad. cage . . . . III s. VIII d. t.

XVII.

Item le samedi XXIIIe jour dud. moys (de septembre) ensuivant, sire Loys de la Mezière vint dire aud. maire, que le roy lui avoit dit que l'on lui menast la cage de fer où estoit le prisonnier de Quingé au Plesseys et que le prisonnier fust bien gardé en une chambre. Et pour ce à toute diligence furent envoiez quérir les Allemans pour defferer led. de Quingé où fust despendu pour leur donner à gouster la somme de. . . . . III s. IIII d.

Item à Marquet Pageau et six compaignons charpentiers qui tirèrent lad. caige hors de la maison dud. maire par la muraille, qui soudainement et promptement fut abattue, despendirent. . . . . V s. t.

Item à ung charretier qui fut envoyé courant avecques une charrete au Plesseys quérir des rouleaux pour charroier lad. caige, sans lesquelx elle ne se povoit remuer. . . II s. IX d.

Item aux charretiers qui tant ahannèrent à icelle cage charger en leur chariot, pour leur despense, la somme de. III s. t.

XVIII.

Item aussi le XVe jour de mars MCCCCLXXIX fut par le roy nostre sire baillé aud. maire ès présences de plusieurs messeigneurs de lad. ville ung prisonnier nommé Symon de Quingé lequel estoit enfermé en une cage de fer, laquelle cage et prisonnier furent mis en la maison dud. maire, et fut appoincté qu'il seroit nourry aux despens des deniers communs de lad. ville, et pour ce que le roy l'avoit à cueur, qu'il seroit bien gardé et bien pancé, et que à la garde y seroient deux des clercs de lad. ville jour et nuyt. Lequel de Quingé a esté en

l'ostel dud. maire depuis led. xve jour de mars jusques au xvie jour de janvier ensuivant, qui sont iii^{c} xxxix jours. Et pour ce que les clercs ne suffisoient pour la garde, car il falloit que l'un d'eulx fust aux diligences et que l'autre demourast seul avec luy, pour éviter toutes doubtes, fut renforcé de garde de Jehan Nycault qui faisoit les provisions pour led. prisonnier et pour les clercs, et aussi nectoyoit la chambre et servoit led. prisonnier en autres neccessitez, et ainsi ont esté quatre personnes qui ont fournies de boire, manger, couscher, lever et chauffer, de chandelle de suif et autres choses nécessaires par le temps dessud..... Pour laquelle dépense depuis l'année de ced. compte et mesmement le viie jour de janvier miiii^{c} iiii^{xx}, en l'ostel de sire Loys de la Mezière, où estoient maistre Jehan Pellieu juge de Touraine, maistre Jehan Saintier, sires Jehan Ruzé, Loys de la Mezière, lors maire, fut dit et conclud que led. maire auroit pour chacun jour de lad. despense xv$^{s.\ t.}$ et led. de la Mezière qui l'avoit en sa maison auroit xx$^{s.\ t.}$ par chacun jour. Ainsi est pour le temps qu'il a esté en l'ostel dud. maire. . . . . ii^{c} liiii^{l} v$^{s.\ t.}$

Item aud. Nycault qui a servy led. prisonnier pour soullager les clercs de lad. ville par les mois de juing, juillet, aoust, septembre et septembre qui sont cinq moys, auquel Nycault par déliberacion de lad. vill fut ordonné xxv$^{s.\ t.}$ par moys oultre ses dépens. Pour ce cy. . . . . vi^{l} v$^{s.\ t.}$

(Chapitre) *Despense tant par le commandement du roy en ses affaires que pour les autres affaires de lad. ville.*

XIX.

Jehan de Coustance maire de la ville de Tours, les esleuz de ladicte ville et le commis pour les gens d'église, tous commis avecques ledit maire quant à la distribucion des deniers commus de ladicte ville seulement, à Victor Blondelet, receveur desdits deniers, salut. Comme en l'assemblée des gens de

ladicte ville faicte en l'ostel d'icelle ce jourduy xxiiij[e] jour d'octobre mil iiij[c] iiij[xx], en laquelle assemblée nous maire et esleuz estions, Jehan Travers licencié en loix lieutenant à Tours de monseigneur le bailli de Touraine des ressors et exempcions d'Anjou et du Maine, les advocat et procureur dudit seigneur oudit bailliage, sire Loys de la Mezière maistre d'ostel dudit seigneur, sire Jehan Ruzé, Jehan Galocheau, maistre Guillaume Ruzé esleu des aides pour le roy nostre dit seigneur en l'élection de Tours, maistres Francois Bernard, Jehan Saintier, Estienne Binet, licencié en loix, Guillaude Baudet, René Sireau, Pierre Carré, Jehan de Fougerays, Guillaume Poisson, Pierre Berthelot, Jehan Lempereur, Macé Testu, Pierre Main, Guillaume de Mazozan, Jehan Testu, Jehan Charruau le jeune, ledit Blondelet, Pierre Varonneau, Jehan Berauldeau pelletier, Thomas le Masson, Guion des Bordes, Jehan Lebrun, Jehan Daulin, Jehan Trahé et Jehan le Moyne; Guion Chevrier, Perrinet Pasquier, Cendrin Cretoie, Macé Blanchet et Guillaume Malloiseau, clercs de ladicte ville, aient présenté une requeste attachée à ce présent mandement requerans leur estre donnée aucune somme des deniers communs de ladicte ville oultre leurs gaiges ordinaires et autre somme à eulx donnée autresfoiz et tauxée, pour leurs peines et sallaires d'avoir vacqué depuis le xv[e] jour de mars derrenier passé et ce jourduy à faire le guet et garde de Simon de Clingé estant de présent en la maison de nous maire dessus dit, prisonnier du roy nostre dit sire en une caige de fer, en oultre le prisonnier d'Arragon (1); à laquelle garde ung chacun d'eulx a vacqué tant jour que nuyt selon les jours par nous à eulx ordonnez et commandez; à laquelle garde ilz ont perdu de leurs temps et à gaingner la vie d'eulx leurs femmes et enffans; et laquelle garde avoit esté conclud par les habitans de ladicte ville estre faicte. Sur laquelle requeste les dessus nommez en ladicte assemblée, bien et deuement informez de ladicte garde et

(1) Sanche d'Aragon, dit Cotte-Brune.

grans charges et peines qu'ilz ont eue à icelle faire, aussi aux ouvraiges de Meremostier (1) que autrement en maintes manières pour les causes dessusdictes, et contenu en ladicte requeste, a esté conclud et délibéré par les dessus nommez estans en ladicte assemblée, que des deniers communs de ladicte ville sera baillé par ledit receveur ausdit Guion Chevrier, Macé Blanchet, Guillaume Malloyseau, Perriuet Pasquier et Cendrin Cretoie clercs dessusdits, la somme de vingt cinq livres tournois, qui est à chacun cent solz tournois, qui tauxée leur a esté par manière de don oultre leurs gaiges ordinaires et oultre la somme de vingt livres tournois qui autresfoiz et de ceste année leur a semblrblement esté donnée, oultre leurs dits gaiges. Si vous mandons, receveur dessus dit, en ensuivant ladicte délibéracion des dessus dits nommez que des deniers de vostre receptre vous paicz, baillez et delivrez aux dessus nommez ladicte somme de xxv livres tournois; et par rapportant ces présentes et quictance sur ce dudit Guion Chevrier seulement, ladicte somme de xxv livres tournois sera alloée en vostre compte et rabattue de vostre recepte par ceulx qu'il appartiendra. Donné audit Tours, soubz noz seings manuelz, le xxiiij^{e} jour d'octobre l'an mil cccc quatre vingt.

(Signé) J. de Coustance, Quetier, Martin d'Argouges, G. Farineau, Laillier.

Noverint universi quod coram nobis officiale Turonense personnaliter constitutus Guido Chevrier tam [pro]se quam ejus consociis suprascriptis confessus fuit habuisse et receppisse a Victor Blondelet predictor receptore sommam sommam viginti quinque librarum Turonensium, de qua fit mencio in litteris suprascriptis. Datum die et anno supradictis.

(Signé) Laillier.

(*Au bas est escrit.*) Monsieur le receveur, les clercs ont eu

(1) On avait fait, par ordre du roi, de grands travaux pour faire venir le cours de la Loire entre l'île de Marmoutier et le coteau.

sur ce du par ung bituet (*sic; billet?*) que autresfoiz vous ay envoié xij liv. x solz.

(Pièce originale, tirée des archives de l'hôtel-de-ville de Tours, liasse 323.)

XX.

J'ay reçu hier, Monsieur, la lettre que vous m'avez [fait] l'honneur de m'escrire, et sur le champ j'envoyay à Loches un mémoire au seul homme que j'ay cru capable de m'informer de ce que vous désirez scavoir au sujet de Philippe de Comines, et voici ce qu'il m'en est venu dire aujourd'huy.

Il y a deux cages à Loches dans le donjon du chasteau, la plus grande de 10 pieds en carré située dans une chambre fort sombre, l'autre de 9 à 8 pieds en carré dans une chambre assez belle. Ces cages sont de bois par barreau, revêtues en dedans et en dehors de lames de fer qui revêtissent le bois d'un fer espais du petit doigt, et ces barreaux sont serrés l'un à l'autre à ne pouvoir y passer que la main; seulement dans le milieu il y a place à passer un plat et au dessous des portes de quoy passer un bassin pour les autres besoins. On a aucune tradition à Loches qui marque que Phiµippe de Comines y ait esté. Pour Ludovic Sforse duc de Milan, il est mort en prison dans le chasteau eu un souterrain à près de 1050 pieds de terre rendant dans les fossés. Il y avait ingénieusement fait un cadran quoyque le soleil n'y pénétrât jamais, mais seulement par la déclinaison de la lumière il connaissait l'heure à son cadran qui y est encore marqué; son cœur est à l'eglise du chasteau. Tout ce que l'on peut juger est que n'y ayant point de cage de fer ni au Plessis-lez-Tours, ni à Montbason, il faut puisque Comines a esté en cage de fer que ce soit à Loches. Je m'informerai encore plus à loisir, et si je puis avoir quelque éclairsissement j'aurai avec plaisir l'honneur de vous en informer. On est à Loches doué de beaucoup d'ignorance tant pour les choses curieuses de l'antiquité que pour les présentes.

Et ce M.r qui m'est venu voir a son frère chanoine et procureur du chapitre ; il dit qu'ils ont des escrits très-anciens et qu'ils ne peuvent déchiffrer ; que de six [cent] vingt ans ils sont fondés du temps de Robert. Si la curiosité vous prenait de venir les fureter, on vous les livrerait et vous y trouveriez peut-être beaucoup de choses qui vous feraient plaisir et nous en aurions un véritable de vous voir, Monsieur. . . . .
. . . .

Le 15 juin.

(Biblioth. Impér., Ms. Clairambault, Mélanges, carton 229, p. 319-321.)

XXI.

Je me suis informé encore, Monsieur, depuis avoir eu l'honneur de vous écrire, de ce que l'on savait en ce pays des cages de fer. M.r de Barodin m'a dit qu'il y en avait une à Chinon construite comme celle de Loches : Madame de La Fuye, mère de Madame la présidente de Rassaye, doit venir la semaine prochaine, elle est de Chinon et je la prierai de m'en envoyer tous les éclaircissements. J'écris aujourd'huy à Monsieur le grand archidiacre de Tours, un des savants et quasi le seul de ces pays et qui soit recherché dans ce qui est de curieux, pour savoir s'il n'a rien à cet égard dans ses mémoires. Enfin, Monsieur, je crois que vous êtes bien persuadé de mon zèle et de mon exactitude à vous marquer en cette bagatelle ma reconnaissance de tant d'obligations essentielles que je vous ai. Que ne puis-je de plus grandes choses ? Le cardinal de La Baluc a été dans une des cages de Loches, mais en me le disant, on m'a dit que l'histoire en parle, c'est ce qui m'a empêché de vous l'écrire. Je saurai tout ce que l'on en peut savoir. . . .
. . . .
. . . .

Le dimanche 29 (juillet).

(La auscription est :) A Monsieur de Clérambault, généalogiste des ordres du roy, premier commis de Monseigneur de Ponchartrain, place des Victoires, à Paris.

(*Ibid.*, p. 333-325.)

XXII.

Je suis ici d'hier au soir..... Madame de la Fuye qui est ici me fait espérer une ample et curieuse description de la cage de Chinon, qui tourne, dit-elle, sur un pivot ; celui qui doit la faire fait une recherche de ceux qui y ont été enfermés. Dès que je l'aurai, je vous l'enverrai. . . . .
. . . .

A Loches, le 18 août.

(*Ibid.*, p. 327.)

A. Salmon.

(Extrait de la Biblioth. de l'École des chartes, 3e série, t. IV ; mars 1853.)



NOTES

SUR

QUELQUES MANUSCRITS CONCERNANT LA TOURAINE,

QUI SE TROUVENT EN ANGLETERRE.

PAR A. SALMON,

Archiviste honoraire de la ville de Tours.



Tours,

IMPRIMERIE LADEVÈZE, RUE ROYALE 39 BIS.

NOTES

SUR

QUELQUES MANUSCRITS CONCERNANT LA TOURAINE,

QUI SE TROUVENT EN ANGLETERRE.

Deux voyages faits en Angleterre dans les années 1849 et 1850, pour y rechercher les manuscrits et chartes se rapportant à l'histoire de la Touraine, m'ont donné des résultats assez importants que je vais faire connaître aussi succinctement que possible. Je suivrai ici la même marche que dans mes voyages, commençant par exposer ce que j'ai trouvé à Londres, et terminant par ma visite à la magnifique bibliothèque de Middlehill.

La capitale de l'Angleterre est, comme Paris, un grand centre d'études, et quoique d'autres villes de la Grande-Bretagne possèdent de célèbres universités, riches de nombreuses bibliothèques, Londres n'en est pas moins le rendez-vous des savants auxquels elle offre les collections merveilleuses de son Musée et de ses archives.

La première, ou plutôt la seule bibliothèque publique de Londres, fait en effet partie du Musée Britannique, *British Museum,* l'un des dépôts les plus vastes et les plus complets qui existent pour les études d'histoire naturelle, des antiquités et des beaux-arts, de même que pour les livres et manuscrits. C'est pour ces derniers que j'avais entrepris mon voyage, c'est vers eux que se sont dirigées mes études.

Un cartulaire de l'archevêché de Tours m'avait été signalé avant mon départ, et je le trouvai en effet inscrit sous le n° 349 de la collection Lansdowne, léguée au Musée Britannique. C'est un volume petit in-8° sur parchemin, écrit dans la première moitié du XIIIe siècle et composé de 56 folios : il était connu autrefois sous le nom de *Livre de l'escheqnete.* Il ne contient que 28 pièces, mais elles sont presque toutes d'un intérêt capital pour l'histoire ecclésiastique de Touraine ; car elles fixent la plupart des droits spirituels et temporels des archevêques de Tours. Cependant comme un grand nombre de chartes qu'il renferme se trouve dans deux manuscrits conservés dans notre ville, je me contenterai d'en donner une analyse assez succincte. On y voit, en effet, les chartes qui reconnaissent et fixent la juridiction spirituelle de l'archevêque sur les abbayes de Marmoutier (charte Ire) et de Cormeri (ch. II, IV, IX), et sur les chapitres de Saint-Mexme de Chinon (ch. V), et de Saint-Pierre-le-Puellier. La suprématie métropolitaine du siége de Tours sur celui de Dole, y est constatée et confirmée par 6 bulles de papes, toutes publiées (pièces XVIIe — XXIIIe). Les droits respectifs des archevêques de Bourges et de Tours sur l'abbaye de Maubec, qui relevait de Tours pour le temporel et de Bourges pour le spirituel, sont déterminés d'une manière claire et précise par

la charte IIIe de notre cartulaire. L'accord conclu en 1190 entre Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre, comte de Touraine, et Barthélemy, archevêque de Tours, touchant les droits et coutumes qu'ils possèdent en Touraine et spécialement à Tours et à Chinon, est un document très-curieux et important (ch. VII et VIII). S'y trouvent également les transactions entre les archevêques de Tours et les seigneurs de Montsoreau, par lesquelles sont réglés leurs droits respectifs sur Candes (ch. XI et XXV).

La charte X^e^ contient la confirmation par Henri II, roi d'Angleterre et comte d'Anjou, de l'exemption octroyée par son père, Geoffroy Plantagenest, du droit de régale sur les biens mobiliers des archevêques de Tours, excepté sur le vin, le blé, l'or et l'argent. Enfin après plusieurs autres chartes de moindre importance concernant la fondation d'une chapelle de S. Jean-Baptiste dans la paroisse de Souvigné (ch. XVI — XVII), le fief de Glanders dans les paroisses de Vernou et de Vouvray (ch. XXVI et XXVIII) et la levée d'une excommunication encourue par le prieur de Lezai (ch. XXVII), nous arrivons à la partie la plus intéressante de notre cartulaire, les droits féodaux de l'archevêque.

Deux hommages rendus à l'archevêque de Tours en 1202 et 1205 par les seigneurs de Châteauroux (ch. XII et XIII), qui reconnaissaient être tenus de prêter cet hommage à Tours, ou en Touraine dans une maison de l'archevêque, et lui devoir gîte à Châteauroux, fixent d'abord notre attention. Puis vient (ch. XX.) un dénombrement des fiefs de l'archevêché de Tours, au nombre de 55 ; son importance mérite que nous l'étudiions en détail. Quoiqu'il ne soit point daté, nous croyons pouvoir en fixer l'époque de 1220 à 1240, d'après les noms des principaux feudataires de l'archevêque de Tours qui y sont cités. De plus, une note marginale du cartulaire prouve que ce document est antérieur à l'épiscopat de Bouchard Daim, c'est-à-dire à l'année 1285.

Voici, d'après notre cartulaire, les grands seigneurs de Touraine qui, à raison de leurs fiefs, étaient tenus, dès le XIIIe

siècle, à porter l'archevêque sur son siége, lors de son intronisation solennelle dans la ville de Tours. Nous ne faisons que traduire.

Simon de Saint-Michel, chevalier, est homme-lige de l'archevêque à cause du droit de saine qu'il a dans la ville de Candes, et des fiefs de Carches et de Tolet, et du droit de voirie sur tous les cimetières qui sont en sa terre, et du cens qu'il a à Suroins, et de ce que Geoffroy Godéchaut tient de lui à Nazelles, à Larçay et à Chouzé. Il est tenu d'assister à la consécration de l'archevêque, de le porter, et de garder sa cuisine en ce jour solennel : de plus, il doit donner les loyaux aides avec les autres feudataires.

Geoffroy, seigneur de Preuilly, est homme-lige de l'archevêque, sauve la foi qu'il doit au roi ; il reconnait tenir de lui la châtellenie de la Guierche avec ses dépendances, et à La Haye la rue de Preuilly et ce qui est sur cette rue. Il doit assister à la consécration de l'archevêque, le porter avec les autres barons, et le fournir le pain pour ce jour. Il recevra ses gages pour ses loyaux dépens, et aura les nappes et le reste du pain apporté dans la salle.

Josbert, seigneur de Sainte-Maure, doit aussi porter l'archevêque de Tours à son sacre; il est homme-lige de l'archevêque, pour sa forêt de Teillay sise entre Sainte-Maure et Crissé, et pour le fief d'Angé tenu en arrière-fief par Hugues Boceau.

Geoffroy, seigneur de La Haye, est, sauve la foi qu'il doit au roi, homme-lige de l'archevêque, pour ses terres de Mosé et de Neuillé, près La Haye, et du fief de La Croix de Bléré. A raison de ces fiefs, il doit être présent au sacre de l'archevêque, le porter avec les autres barons, et lui servir d'échanson en ce jour ; il est tenu encore à un cierge de redevance. Il recevra ses gages pour ses loyaux dépens, et en outre la coupe dont l'archevêque s'est servi et tout le vin qui restera dans la salle après le festin.

Au XIV[e] siècle les trois fiefs de Geoffroy de La Haye se trouvèrent en la possession de trois seigneurs différents : le service

de l'intronisation fut réservé au fief de Neuillé, comme nous l'apprend le cartulaire de l'archevêché, qui existe dans les archives du département d'Indre-et-Loire.

Robert de Brenne, chevalier, est aussi homme-lige de l'archevêque, pour tout ce qu'il possède en domaine et en fief à Rougi et à La Chapelle-Saint-Hippolyte, et pour ce que Jean Pellevoisin tient de lui à Ecueillé. En raison de quoi, il doit un cierge de service, est huissier de l'archevêque au jour de son sacre, sert de l'eau dans la salle, et a ses gages pour ses loyaux dépens. Tels étaient au XIIIe siècle, d'après notre document, les seuls hauts barons relevant de l'archevêque, qui devaient remplir un devoir lors de la cérémonie importante de l'intronisation de leur suzerain.

En 1335, au sacre de Pierre de Frétaud, nous voyons, d'après le cartulaire de l'archevêché, des archives (p. 260), qu'un cinquième grand feudataire devait aussi porter l'archevêque à son entrée solennelle; c'était alors Hugues d'Amboise, seigneur de Chaumont. Ce service était inféodé sur le fief de la Papelardière situé à Amboise, et sur les domaines d'Azay-sur-Cher, du Val d'Orquères de Verneuil et de Chançay qui relèvent de lui.

Dans notre dénombrement des fiefs de l'archevêque au XIIIe siècle, nous trouvons bien un seigneur d'Amboise qui avoue les mêmes fiefs, mais sans être assujetti au service honorifique de l'intronisation.

De même, les seigneurs de Noeray, de la prévôté de Larçay et de Croces, ne rendent point au XIIIe siècle les services que leurs successeurs avouent devoir à l'archevêque au siècle suivant, le jour de la consécration.

Quelques services curieux, dus à l'archevêque par ses vassaux, nous sont encore connus par notre cartulaire.

Robert Bonneau, homme-lige de l'archevêque à raison de diverses terres et maisons possédées à Chinon ou aux environs, devait suivre l'archevêque de Tours en exil, mais aux frais de ce dernier.

Étienne Bouchard, seigneur de La Motte, près Sonzay, à raison de divers domaines tenus de l'archevêque, et situés à La Motte, à Bresche, à Saint-Aubin-le-Dépeint, à Saint-Christophe et à Saint-Paterne, devait accompagner son suzerain chez le roi, lorsqu'il en était requis; mais alors l'archevêque payait ses dépens et lui donnait en outre des chaussures de voyage et une fourrure de vair. Ce vassal était encore tenu envers l'archevêque à deux mois de garde à Tours, chaque année, quand il en était requis.

Hugues de Glanders, à raison de son fief de Glanders sis à Vernou, était tenu d'aller à Rome avec l'archevêque quand il en était requis.

Étienne Prévôt, de Chambray, était astreint au même service pour son fief de Villemer, seulement il devait venir avec son cheval qui, en cas de mort, lui était remplacé par un autre.

Foulques Chape d'Asne, à raison de divers domaines à Thilouze et à Larçay, devait suivre l'archevêque, partout où celui-ci l'exigeait, ses dépens payés; mais comme ses fiefs l'obligeaient au même service envers le seigneur d'Amboise et l'abbé de Beaulieu, il n'était tenu de suivre que celui des trois qui l'en requérait le premier.

Après cette rapide exploration d'une pièce trop importante pour que nous ne l'ayons pas copiée en entier, passons à un autre document qui n'a pas moins d'intérêt pour l'histoire de Touraine.

Le manuscrit 11443 du fonds nouveau du British Museum, grand in-4° sur parchemin de 103 folios, est un martyrologe d'Usuard à l'usage de la cathédrale de Tours, avec les obits et fondations faits dans cette église. Il a été écrit sous l'épiscopat de Renaud de Montbazon (1291 à 1315), mais on a ajouté successivement tous les anniversaires fondés après lui, jusqu'aux dernières années du XVIe siècle. Ce manuscrit si intéressant pour notre histoire locale a été détérioré par une main qui semblait intelligente du mal, car elle a effacé plus spécialement les

noms des fondateurs et donateurs. Ce n'est qu'avec beaucoup d'efforts et surtout aux dépens de nos yeux que nous avons pu en déchiffrer la plus grande partie. Pour ne point dépasser les bornes d'un simple rapport, nous nous contenterons d'extraire de notre obituaire ce qui regarde les archevêques de Tours et l'histoire archéologique et artistique de la cathédrale.

En suivant l'ordre chronologique des archevêques, le premier, dont nous trouvons mentionné l'obit, est Barthélemi Ier, de Chinon, au 9 avril (1068).

Le 15 octobre (1206) mourut Barthélemi II, de Vendôme, qui termina enfin le différend entre les siéges de Tours et de Dole sur la suprématie métropolitaine, et consacra dans son église Jean évêque de Tours.

Geoffroy de La Lande, vénérable par sa vie et ses mœurs, sut faire, dans le peu de temps qu'il occupa le siége de Tours, une ample moisson évangélique par ses prédications et son exemple, et mourut le 19 avril (1208). Juhel de Mayenne (1229 à 1244), qui passa du siége de Tours à celui de Rheims, est mentionné au 18 décembre.

Le martyrologe assigne au 10 juillet (1251) le jour de la mort de Geoffroy de Marceau, au 24 octobre (1256) celui de Pierre de Lamballe, et au 19 septembre (1270) celui de Vincent de Pirmil.

Le 26 janvier (1285) mourut Jean de Montsoreau qui légua 100 livres à l'église de Tours pour la fondation d'un anniversaire perpétuel. Pour la conservation des droits de son siége et de son église, il eut à supporter de nombreuses persécutions; il mourut dépouillé de tout bien, et expulsé par le roi des domaines de son archevêché.

Le 24 août (1285), nous trouvons Olivier de Craon sous le titre d'archevêque élu de Tours, parce qu'en effet il mourut avant d'avoir reçu la consécration épiscopale.

L'obit de Bouchard Daim est mentionné au 19 octobre (1290). Le 23 août (1312) se trouve l'obit de Renaud de Montbazon, qui lègue pour la fondation de son anniversaire cent sous de rente assignés sur le manoir de la Coiguière.

Notre manuscrit indique au 6 avril (1323) l'anniversaire de Geoffroy de La Haye, au 13 mars (1335) celui d'Étienne de Bourgueil, et au 2 janvier 1379 (ané. st.) la mort de Simon de Raoul, *Simon Radulphi*.

Le 12 juillet (1441) mourut Philippe de Quoitquiz, docteur en droit civil et canonique. Il donna à l'église cathédrale les commentaires sur la Bible de Nicolas de Lyre, en plusieurs volumes. Il légua encore à son église cent réaux d'or pour la fondation d'un anniversaire solennel avec sonnerie des cloches des deux tours. Il annexa une prébende à celle des six enfants de chœur, pour augmenter les revenus du maître de ces enfants. Et comme, outre ces donations, il avait enrichi l'église des verrières et d'ornements précieux, le chapitre ordonna qu'il serait fait distribution de dix livres tournois aux chanoines et aux personnes du chœur qui assisteraient à son anniversaire.

Le 28 avril (1466) mourut dans la 25e année de son épiscopat Jean de Bernard. Il légua à son église 300 écus d'or pour son anniversaire et 300 autres écus pour la fondation d'une grande messe de saint Lidoire à dire chaque semaine par un des huit anciens vicaires. Zélé bienfaiteur de l'église, magnifique réparateur des domaines archiépiscopaux, également cher à son clergé et à son peuple, il termina ainsi une vie pleine de jours et de bonnes œuvres.

Nous avons également trouvé au 14 janvier la mention d'un évêque de Tours, sans pouvoir entièrement déchiffrer son nom, dans lequel nous croyons cependant distinguer la terminaison *orius*.

Nous passons maintenant aux principaux bienfaiteurs de la cathédrale de Tours.

Le 6 janvier de chaque année devaient être distribuées aux six enfants de chœur six aubes, achetées moyennant une rente de 9 livres, 3 sous, 4 deniers, léguée par le chanoine Robert Poitevin.

Pierre de La Haye, chanoine et aumonier de Saint-Maurice de Tours, légua 1000 réaux d'or pour l'œuvre de l'église : le

chapitre reconnaissant célébrait son anniversaire le 11 janvier.

On faisait le 10 février l'anniversaire de Mathieu Roy, chanoine de la cathédrale, qui légua à son église les ornements de velours vert qui servaient aux fêtes doubles des confesseurs.

Le 18 mars 1486 mourait Pierre de Langeryes, chanoine de la cathédrale et archiprêtre de Sainte-Maure, laissant à l'église de Tours mille livres pour son œuvre et la solennité du culte.

L'anniversaire de Yves Mesnagier, chanoine et pénitencier de l'église de Tours, par qui avaient été légués plusieurs livres à la bibliothèque du chapitre, se faisait le 27 mars.

Le chapitre métropolitain établit le 4 avril un anniversaire perpétuel pour Roger Haultpain, chanoine et archiprêtre d'outre-Loire, parce qu'à ses frais avait été rebâtie une maison canoniale dans le cloître de l'église, et qu'il avait légué à Saint-Maurice de Tours un grand calice doré du poids de quatre marcs et demi.

Le 11 mai 1416 mourut maître Georges Henri de Rahyn, prêtre d'Esclavonie, du diocèse d'Aquilée, maître ès-arts et ès-droit canon, chanoine et pénitencier de Saint-Gâtien de Tours, qui, de sa propre main, écrivit et nota plusieurs livres à l'usage de son église, et lui légua ses biens mobiliers pour la fondation d'un anniversaire, le lendemain de la fête de saint Jérôme.

Jean d'Argouges, archiprêtre, doyen élu et trésorier de l'œuvre de la cathédrale, pour laquelle il légua 778 livres tournois, avait son anniversaire le 16 juin.

Au 12 septembre on solennisait l'obit de noble demoiselle Jeanne Marchalle, femme de noble écuyer Alain Hossart, qui fonda une chapelle de quarante livres de rente à l'autel de la Vierge dans la chapelle Saint-Blaise, et donna un calice d'or du poids de 5 marcs, ainsi que des ornements pour le maître-autel.

L'anniversaire de Jean le Fuzelier, chanoine, qui donna à la cathédrale Jéricho, près Saint-Loup, avait lieu le 22 octobre.

Le 9 octobre, dans la seconde moitié du XVe siècle, mourut l'un des insignes bienfaiteurs de l'église cathédrale de Tours. Raoul Segaler, licencié ès-droit civil et canonique, chanoine et archiprêtre de Sainte-Maure en l'église de Tours, fit des legs considérables à son église; il lui laissa la dîme d'Esvres, d'environ 100 livres de rente pour la fondation de quatre anniversaires. Il donna encore une rente de 10 livres pour un cinquième anniversaire, et une autre de 16 livres pour la fondation d'une chapellenie à l'autel Saint-Michel. De plus, il légua au chapitre divers livres de droit civil et canonique, et une somme de 1260 écus d'or, avec laquelle la bibliothèque fut construite, la plus grande partie des verrières restaurée, et les fondations de la grande porte de la petite tour terminées; enfin il laissa encore 12 marcs d'argent dont il abandonna la disposition par moitié à l'église et à ses exécuteurs testamentaires On en fit les statues de saint Jean-Baptiste et de saint Pierre, où reposent leurs reliques.

Le 10 décembre 1334, Jean le Breton, citoyen de Tours, maître en théologie, trésorier et chanoine de l'église métropolitaine, donna une tapisserie où étaient figurées, avec des fils de soie tissés avec art, les histoires de la Passion et de la Résurrection de Jésus-Christ; et il la fit tendre autour du chœur.

Nous terminerons par Guillaume de la Guierche, maître charpentier de l'œuvre, dont l'obit est marqué au 17 octobre.

Ces notes, choisies entre un grand nombre d'autres, suffiront pour faire apprécier l'importance de ce martyrologe, que nous avons copié en entier.

Nous allons terminer par un exposé très-rapide des autres manuscrits ou pièces que nous avons trouvés au British Museum.

Nous signalerons d'abord le récit d'un combat singulier qui eut lieu à Tours, le 5 février 1447, entre Jean Chalons, anglais, et Louis de Bueil, français, dans lequel celui-ci fut tué. Les manuscrits 285 de la collection Lansdowne, et 69 de la collection

Harléienne nous ont fourni deux copies auxquelles on devra joindre les deux de la bibliothèque de Middlehill, n° 8528.

Le manuscrit 26 du fonds Arundel contient quelques pièces importantes sur les guerres des Anglais dans le Maine, l'Anjou et la Touraine en 1424. On donne l'énumération des places et châteaux non tenables et qui doivent être démolis, comme aussi des forteresses défendables qui peuvent être conservées.

Les catalogues m'avaient indiqué dans le fonds de R. Bruce Cotton, un manuscrit du XIIIe siècle, coté *Vitellius E. XIII*, dans lequel se trouvait, au folio 204, la copie des décrets d'un concile de Tours ; mais ce manuscrit est aujourd'hui à moitié brûlé, et le folio indiqué n'a pu être retrouvé.

Nous devons encore signaler les manuscrits 1230, 1583 et 1761 de la collection de R. Harlay, comme contenant beaucoup de pièces concernant la famille de Rohan, qui a longtemps possédé le duché de Montbazon en Touraine.

Nous mentionnerons aussi dans le même fonds, n° 902, un recueil de pièces pour prouver les droits du roi de France, Charles VIII, sur le royaume de Sicile.

Nous ne pouvons oublier deux lettres autographes de René Descartes, l'une du 17 avril 1646, et l'autre du mois de février 1640, que nous croyons inédites, et qui sont contenues dans les n°s 4933 et 4936 de la même collection.

Nous avons copié une lettre du 13 mars 1652, qui renferme des détails curieux sur la réception du cardinal Mazarin à Tours, où il séjourna avec le roi les 10, 11 et 12 de ce mois : cette lettre se trouve dans le manuscrit 4468 de la collection Harlay.

Le manuscrit 6873, du nouveau fonds du British Museum, contient plusieurs lettres autographes des rois et reines de France, parmi lesquelles nous avons transcrit : 1° une lettre du 30 novembre 1560, de Catherine de Médicis à Philibert Babou ; 2° une lettre autographe de Marie de Médicis au cardinal Borghèse, du 24 août 1616, par laquelle elle joint ses instances à celle du roi, son fils, pour faire donner le chapeau de cardinal à Sébastien Galligaï, abbé de Marmoutier ; 3° une lettre du

23 décembre 1616 de Marie de Médicis au pape, écrite en entier de la main de Richelieu, qui était secrétaire d'État pour l'intérieur et pour la guerre : cette lettre est pour le même objet que la précédente ; 4° une lettre autographe et signée du duc de Luynes, en date du 25 octobre 1620, par laquelle il remercie le pape du bref qu'il a bien voulu lui envoyer ; 5° une lettre autographe et signée de Louis XIII, datée de Tours le 20 août 1620, dans laquelle il demande au pape la promotion au cardinalat de l'archevêque de Toulouse et de Richelieu, évêque de Luçon ; 6° le duc de Luynes lui-même, reconcilié avec Richelieu, appuie cette demande par sa lettre du 4 décembre au cardinal Borghèse ; 7° et 8° enfin, le roi écrit encore le 4 décembre de la même année deux lettres, l'une au pape, l'autre au cardinal Borghèse, pour leur recommander les deux promotions qu'il a déjà sollicitées.

Nous citerons encore une lettre toute littéraire de Georges Babou de la Bourdaisière, datée du mois d'août 1606, à Jules Conrad, professeur de langue hébraïque, contenue dans le manuscrit 365 du fonds Burney.

Une déclaration donnée par Amirault de Bourgueil se trouve dans le même manuscrit.

Enfin si nous joignons à cette énumération l'indication d'une réfutation des erreurs de Béranger, par Guimond, archevêque d'Aversa, manuscrit 188 du fonds Arundel ; d'une histoire des croisades de Baudry, n° 3707 du fonds Harley ; de divers traités d'Alcuin, n°s 91, 140 et 218 de la collection Arundel ; n°s 293 et 309 du fonds Burney, et 3070 du fonds Harley ; de plusieurs opuscules et lettres d'Hildebert, ou qui lui sont attribuées, n°s 25, 292 et 596 du fonds Arundel ; et enfin de divers extraits de Grégoire de Tours dans les n°s 52 et 93 d'Arundel, nous croyons avoir indiqué, à peu près, tout ce qui se rapporte à la Touraine dans les manuscrits du British Museum.

Après mes travaux au Musée Britannique, mes investigations se portèrent sur les archives de la Tour de Londres.

J'espérais y trouver nombre de documents anciens émanés

des rois d'Angleterre comme comtes de Touraine et d'Anjou, mais mon espoir a été entièrement déçu. Malgré les indications précises de D. Housseau sur quatre chartes (t. I. nos 240, 243; t. II, n° 400; et t. XXI), copiées, dit-il, d'après les originaux conservés à la Tour de Londres parmi les *Titres des comtes d'Anjou*, malgré les recherches actives faites soit dans les catalogues, soit parmi les liasses non cataloguées, il n'a pu être trouvé aucune charte ayant rapport à nos anciens comtes : je n'ai donc pu glaner que quelques pièces.

L'une d'elles mentionne une trêve signée à Tours, en 1444, entre la France et l'Angleterre. Une autre contient un mandement du 10 juin 1639, d'Édouard III à Guillaume Felton, son sénéchal en Poitou, pour faire restituer le lieu de Chazelles Savari, pris traîtreusement pendant la paix, à Jean le Maingre de Bouciquaut, maréchal de France, alors en mission auprès du roi d'Angleterre pour l'accomplissement de la dite paix.

J'ai relevé dans les rôles gascons et normands quelques autres pièces sur notre illustre Bouciquaut, et enfin après avoir copié quelques chartes sur les prieurés anglais de Marmoutier, j'ai quitté les archives de la Tour de Londres, avec l'intime persuasion de n'y rien laisser d'important relativement à la Touraine.

Ce résultat presque négatif et un essai infructueux tenté aux archives de Carlton Ride, me persuadèrent de renoncer à toute recherche dans les autres dépôts d'archives de la ville de Londres.

Libre de tout travail à Londres, je me hâtai de me diriger vers le château de Middlehill, dans le comté de Worcester, où m'appelait une bienveillante invitation de sir Thomas Phillipps, baronet.

La bibliothèque du savant bibliophile est une des plus riches qu'ait jamais possédées un particulier, et son catalogue énumère plus de douze mille manuscrits. Nous ne pouvons faire

connaître ici que ceux d'entre eux qui intéressent la Touraine : du reste sir Thomas Philipps a fait imprimer dans son château son catalogue, et Dom Pitra, en qui semble revivre la science et l'ardeur au travail des anciens bénédictins, a déjà décrit dans son rapport au ministre de l'Instruction publique une partie des richesses de cet immense trésor.

Nous avons commencé nos travaux par la copie des chroniques de Touraine ; le manuscrit n° 1852 a été, en effet, notre plus sûr guide pour la Grande Chronique de Tours, la Chronique abrégée de Tours et la Chronique des Archevêques. Aussi avons-nous donné une description complète de ce manuscrit aux pages xxxii à xxxv de notre introduction au *Recueil des chroniques de Touraine*.

Notre examen s'est ensuite porté sur trois volumes qui contiennent 235 quittances et ordonnances de paiements, originales et scellées des élus de la ville de Tours, pour travaux faits aux fortifications de la ville de Tours, et aux turcies de la Haute-Varenne de Tours. Ces dépenses se rapportent principalement aux années 1420 à 1423, et 1447 et 1448.

Dans le n° 9279 nous avons trouvé des statuts des apothicaires-épiciers de la ville de Tours, présentés en 1565 à l'homologation du roi, mais qui ne mentionnent point son approbation.

Nous avons copié la partie tourangelle d'un compte des émoluments des monnaies de Tours, Loches et Chinon en Touraine, de l'Anjou, du Poitou, de la Saintonge, du Berri et de l'Auvergne, pour l'année 1420-1421 ; ce manuscrit, incomplet de plus de la moitié, est inscrit sous le n° 231 du catalogue.

Nous avons aussi relevé dans le n° 1758 une copie écrite au XVIe siècle de la taxe payée à la cour de Rome par l'église métropolitaine et les monastères du diocèse de Tours.

Nous n'aurions eu garde d'oublier un catalogue des chevaliers de l'ordre de Jérusalem du prieuré d'Aquitaine, avec les preuves de noblesse qu'ils étaient tenus de produire pour entrer dans l'Ordre ; nous y trouvions en effet les généalogies de 50 familles nobles de Touraine, au XVIe et au XVIIe siècle. Mais

comme il n'est que la copie d'un registre semblable, plus ancien, qui est conservé à la bibliothèque de l'Arsenal de Paris, nous nous contenterons de signaler ici le manuscrit 9459 de sir Th. Phillipps.

Nous avons pris copie, avec tout l'intérêt qu'elles réclament, de deux belles chartes originales du XIe siècle, concernant les prieurés de l'abbaye de Marmoutier dans le Maine. La première, datée du 7 août 1067, a été publiée par d'Acheri dans son *Spicilége* (t. III, p. 406, ed. in-fol.), mais l'original nous a fourni des variantes et des additions. La seconde, est la confirmation, par Ernaud, évêque du Mans, des possessions de Marmoutier dans son diocèse, à savoir : Saint-Guingalois de Château-du-Loir, Vivoin, Daval, Saint-Maclou de Sablé. Cette charte, donnée en 1068, fut confirmée quelques années plus tard dans le chapitre de Marmoutier, en présence de Raoul Ier, archevêque de Tours, qui était venu pieds nus à l'abbaye avant de partir pour Rome avec l'évêque Ernaud.

Le manuscrit 1840, écrit au XIe et au XIIIe siècles, ne contient presque que des vies de saint Martin, ou des recueils des miracles dus à son intercession. On y trouve les écrits de Sulpice Sévère, de Grégoire de Tours, et les traités attribués à Odon de Cluni et à Herberne, ainsi que plusieurs antres récits sans nom d'auteur. Enfin il se termine (page 205 à 320), par une série de lettres qui se rapportent au voyage que fit, de 1180 à 1183, Guibert de Gembloux en Touraine, pour y visiter les lieux illustrés par le séjour de saint Martin. Ces lettres, quoique citées par plusieurs auteurs, semblent encore inédites (*Histoire littéraire de la France*, t. XVI) ; nous en avons donc pris copie.

Comme nous espérons plus tard publier quelques vies de saint Martin, encore inédites, nous ne donnerons qu'une courte analyse de ce manuscrit important.

La première lettre adressée par Philippe, archevêque de Cologne, à l'abbé de Marmoutier et au doyen de Saint-Martin de Tours, recommande à leurs bons offices Guibert, moine de

Gembloux, qui, après avoir écrit une vie de saint Martin, désire visiter son tombeau et les lieux habités par le saint évêque de Tours pendant sa vie (1).

Hervé, abbé de Marmoutier, ne répond que quelques mots à la lettre de l'archevêque de Cologne; il dit que trois églises à Tours racontent la gloire de saint Martin; la première est l'église cathédrale consacrée par lui avec le sang des martyrs d'Aganne; la seconde, située à Châteauneuf, conserve dans une châsse d'or le corps vénéré de son illustre patron; enfin Marmoutier a été fondé par le saint lui-même.

La troisième lettre est la réponse faite par le chapitre de Saint-Martin de Tours à Philippe de Cologne. Les chanoines exposent avec détail la légende qui concerne les fioles de sang que saint Martin rapporte d'Agaume, et avec lesquelles il consacre les églises cathédrale de Tours et d'Angers (2). Ensuite, après avoir raconté l'histoire des diverses églises qui ont été bâties successivement sur le tombeau de leur vénéré patron, ils ajoutent que dans la nuit qui précède le 4 juillet, triple fête où l'on célèbre en même temps son ordination à l'épiscopat, la translation de son corps et la dédicace de sa basilique, saint Martin vient lui-même, assisté d'un grand nombre de saints qui forment son cortége, célébrer les saints mystères dans le temple qui lui est consacré, et ils rapportent trois apparitions à l'appui du prodige qu'ils racontent.

Dans une seconde lettre, le chapitre de Saint-Martin donne

(1) Le poëme, en petits vers rimés, que Guibert composa sur la vie de saint Martin, est conservé parmi les manuscrits de la bibliothèque royale de Bruxelles, et est encore inédit.

(2) Le récit fait par les chanoines de Saint-Martin a été publié par Surius, par Maan, et par les Bollandistes. Ces savants hagiographes résument ainsi leur opinion sur ce point : « La tradition des Tourangeaux, sur le sang des « martyrs de la légion Thébéenne, sorti miraculeusement de terre par les prières « de saint Martin, est mêlée de récits modernes, entourée de fables, et ne pa- « raît pas devoir être crue par des hommes prudents, de même que celles qui « se rapportent aux fioles des églises d'Angers et de Cande. »

le récit de plusieurs miracles contemporains opérés au tombeau de saint Martin. Les chanoines exposent ensuite l'institution des fêtes célébrées chaque année dans leur église en l'honneur du saint évêque. Le 12 mai on fêtait à la fois la réception des reliques des martys d'Agaune, et la délivrance de Tours lorsque les Normands sont mis en fuite par la châsse protectrice du saint. Nous avons dit le but de la fête du 4 juillet.

Le 11 novembre, l'église entière honore le jour où saint Martin échangea les misères de ce monde contre la gloire du ciel. Enfin le 13 décembre on célébrait le retour dans son église des reliques de saint Martin après leur long séjour en Bourgogne.

La dernière lettre est écrite par Guibert à son évêque Philippe après son retour à Gembloux, pour lui rendre compte de ce qu'il a vu dans le long pèlerinage auquel il consacra une année entière.

Il commence par raconter plusieurs miracles, auxquels il rattache l'institution de certains rits de l'église de Saint-Martin, tels que de chanter trois fois le *Te Deum* aux matines du 11 novembre, de dire à toutes les messes les collectes à voix basse et de chanter toujours ce qui précède la préface. Il raconte aussi ses visites aux principaux lieux habités par le saint dont il écrivit la vie. A Ligugé, on lui montre le lieu où saint Martin a ressuscité un mort, et l'humble et petite clochette qui servait de son temps à convoquer les frères. Les moines de Ligugé et les religieux de Saint-Hilaire lui racontent aussi un miracle opéré à Poitiers par saint Martin. Un jour saint Hilaire vint à Ligugé visiter saint Martin et ses religieux, le pieux abbé reconduisit l'évêque jusqu'à la ville. Et l'heure étant venue de célébrer la messe, saint Hilaire demande si on a tout ce qui est nécessaire. On avait en effet apporté du monastère tout l'appareil du saint sacrifice, sauf le livre des prières. Hilaire se retournant alors vers le saint, le regarde sévèrement pour le blâmer de sa négligence. L'abbé ému de ce reproche cherche aussitôt quelqu'un pour lui apporter promptement ce livre, mais un ange apparaissant aux portes de l'église lui remet le missel et

disparaît aussitôt. L'évêque témoin du miracle en rendit grâces à Dieu, et traita désormais Martin non en disciple mais en confrère. Guibert visita ensuite l'église de Rivière, dédiée à Notre-Dame, et dans laquelle saint Martin vint souvent prier pendant la nuit. Candes, dernière station de saint Martin sur la terre, avait droit à la visite et à la vénération de Guibert, qui s'y rendit en effet. Après avoir vu une assez grande quantité de cheveux du saint, et le cilice sur lequel il mourut, Guibert interroge les chanoines sur la maison dans laquelle il rendit le dernier soupir. « Là, répondent-ils, où s'élève cet édifice encore « inachevé, là existait la maison sanctifiée par sa mort et la « fenêtre par laquelle on a enlevé son corps. » Et en parlant ainsi ils désignaient l'église et l'autel de l'abside. La maison où mourut saint Martin avait été conservée jusqu'à leur temps, mais on avait été obligé de l'abattre, il y avait déjà cinq ans, parce qu'on ne pouvait plus y entrer sans courir risque de la vie (1). C'est en enlevant les fondations de la maison que l'on trouva, cachées sous une pierre, les reliques dont nous avons parlé, et une fiole de verre à demi remplie du sang desséché des martyrs de la légion thébéenne. Ils lui montrent aussi un cep de vigne provenant d'un sarment de vigne sur lequel saint Martin était mort. Guibert termina son voyage par Marmoutier, d'où, après un séjour de huit mois, il retourna à son monastère de Gembloux.

Nous avions réservé, pour la fin de nos travaux à Middlehill, les manuscrits qui nous intéressaient le plus, nous voulons dire les cartulaires. La bibliothèque de sir Th. Phillipps est, croyons-nous, la plus riche qui existe en ce genre de documents, l'un des plus importants qui existent pour les recherches historiques.

Nous y avons d'abord trouvé le Livre Noir de Saint-Florent de Saumur, dont la reconstitution, faite avec tant de saga-

(1) Ce texte fixe le commencement de la construction de l'église si curieuse de Candes, aux années 1175 à 1178.

cité et de travail, mérita à notre ami M. Marchegay la seconde médaille au concours pour les travaux des antiquités nationales en 1844. Ce précieux cartulaire dont l'écriture remonte à la seconde moitié du XIe siècle, sauf quelques additions du XIIe siècle est parfaitement intact et contient 277 chartes inscrites sur 141 folios. M. Marchegay obtint en 1850 une mission du gouvernement pour faire en Angleterre la recherche des documents concernant l'histoire de l'Anjou. Ce fut donc avec lui que nous copiâmes ensemble ce cartulaire en entier : je m'étais réservé les chartes tourangelles et celles qui intéressent l'état des personnes. Celles-ci, au nombre de vingt-deux, devront me servir dans le travail que j'ai commencé depuis longtemps sur les serfs en Touraine. Les autres chartes, au nombre de cinquante-neuf, des Xe et XIe siècle, mériteraient une analyse que nous ne pouvons faire entrer ici. Nous nous contenterons de dire qu'on peut en tirer l'histoire complète des prieurés de Saint-Louans, près Chinon, et de Saint-Christophe, à ces époques lointaines. Nous appellerons aussi l'attention sur un problème curieux de géographie du moyen-âge, que ces chartes soulèvent. Nous y trouvons, en effet, la notice de la donation d'un moulin situé sur le Clain, dans le domaine de Fontenay, viguerie de Chinon, pagus de Poitiers. Toutes les autres chartes, où est mentionnée la viguerie de Chinon, la placent dans le pagus de Tours. Comment cette viguerie put-elle faire partie de deux pagus à la fois ? Peut-être d'autres chartes du même cartulaire aideront-elles à résoudre ce cas intéressant ; elles nous font connaître que les limites des deux pagus se rencontraient dans un domaine nommé An ou Can, situé en partie dans le pagus de Tours, viguerie de Chinon, et en partie dans le pagus de Poitiers, viguerie de Chinon.

J'ai partagé également avec M. Marchegay la copie du grand cartulaire de Fontevrault, écrit au commencement du XIIIe siècle, et j'y ai trouvé environ soixante chartes sur les prieurés de Relay, de Rives et de l'Encloistre, que ce monastère célèbre possédait en Touraine.

Enfin je me suis chargé seul de la copie du cartulaire, malheureusement très-mutilé, de la Trinité de Vendôme ; quoiqu'il n'appartienne pas à la Touraine, j'ai pensé qu'il le méritait à cause de son ancienneté, de son importance et des rapports nombreux qui ont toujours existé entre deux contrées si voisines.

Je n'ai plus, pour terminer l'énumération des nombreux documents que j'ai recueillis dans ces deux voyages, qu'à citer la copie d'un cartulaire moderne et la transcription de notes et documents sur les prieurés de Newport-Paynel (*alias* Notre-Dame de Tyckeford), de la Sainte-Trinité d'Yorck, de Withiham, de Cosham, d'Alerton-Maulevrier et d'Aston, dépendant de la riche abbaye de Marmoutier. Je me propose d'en faire l'objet d'un travail spécial.

Il ne reste plus maintenant en Angleterre que deux manuscrits sur la Touraine, que nous regrettons vivement de n'avoir pu copier.

Le premier est un martyrologe obituaire de la cathédrale de Tours, écrit au XIIe siècle, mais avec des additions successives jusqu'au XVe siècle, avec lequel nous eussions complété celui que nous avions transcrit au British Museum : sir Th. Phillips, malgré une recherche faite avec soin, n'a pu le retrouver dans son immense collection.

Enfin les vacances de l'Université de Cambridge nous ont empêché par deux fois de visiter la bibliothèque du collége Corpus-Christi, où se trouve un manuscrit contenant la vie de saint Martin écrite par le célèbre Abbon, abbé de Fleury, et encore inédite.

Dans les deux visites que je fis à la magnifique bibliothèque Bodleiénne d'Oxford, je ne demandai point à visiter la curieuse collection de Gaignières, où se trouvent deux volumes entiers de dessins des tombeaux qui existaient en Touraine à la fin du XVIIe siècle, parce que j'ignorais alors l'existence de ces cartons dans ce précieux dépôt.

Je ne puis terminer ce rapport succinct, sans exprimer ma reconnaissance bien sincère aux directeurs et conservateurs de tous les dépôts littéraires ou historiques que j'ai visités en Angleterre, pour la courtoise et la bienveillance avec lesquelles ils mirent à ma disposition toutes les richesses qui leur étaient confiées.

A. SALMON.

DOCUMENTS

SUR

QUELQUES ARCHITECTES ET ARTISTES

DE L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE TOURS

COMMUNIQUÉS ET ANNOTÉS PAR M. A. SALMON

Archiviste honoraire de la ville de Tours, ancien Élève de l'École des chartes.



Tours,

IMPRIMERIE LADEVÈZE, RUE ROYALE, 39 BIS.

1854.

DOCUMENTS

SUR

QUELQUES ARCHITECTES ET ARTISTES

DE L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE TOURS

L'église métropolitaine de Tours occupe le premier rang parmi les monuments de la capitale de l'ancienne Touraine. Commencée en 1170, et terminée seulement en 1547, elle fut l'école où se formèrent tous les artistes de la province.

Le premier architecte de la cathédrale, dont le nom nous soit parvenu, remonte seulement à la fin du XIIIe siècle ; voici l'analyse de la charte qui nous le fait connaître (1).

(1) Pièces justificatives, n° 1.

Le 19 octobre 1279, Étienne de Mortagne (*Stephanus de Moretannia*), maçon et maitre de l'œuvre de l'église de Tours, et Lucas, dit *le Bicheron* (probablement pour le Bûcheron), achètent du chapitre de Tours la coupe de trente-quatre arpents du bois de Saint-Maurice, situé dans la paroisse de Saint-Brancs, au lieu de la Bondie. La vente est faite au prix de 16 livres l'arpent, payables en cinq annuités de 100 livres, sauf la dernière qui sera de 144 livres. Maître Simon du Mans, maçon, et Richard se font les cautions des deux acheteurs.

Dans cette pièce intéressante nous remarquons tout d'abord Étienne de Mortagne, maitre de l'œuvre de la cathédrale et chef de l'entreprise ; il s'associe avec Lucas le Bûcheron pour l'achat de la coupe de trente-quatre arpents de bois. La charpente du chœur, dont les vitraux furent mis en place de 1260 à 1267, ne fut-elle point la cause d'un si énorme achat ? Et Lucas le Bûcheron, dont le surnom indique la profession, ne fut-il point le maître charpentier auquel serait due cette partie si importante de notre cathédrale ? Le maçon, Simon du Mans, qualifié du titre de maitre, n'était certainement pas un manœuvre ordinaire, et il devait être très-riche puisqu'il servait de caution au maitre des œuvres pour cette somme énorme de 544 livres ; l'un des principaux aides d'Étienne de Mortagne, maitre Simon du Mans, fut peut-être son successeur dans la direction des travaux. La seconde caution du marché que nous avons cité, est Richard, dont le surnom est illisible, mais dans lequel nous croyons reconnaître Richard le Vitrier que nous retrouvons dans le document suivant.

En effet, dans un rôle de la fin du XIII[e] siècle (de 1260 à 1280) des cens payés au trésor de l'église Saint-Maurice de Tours, pour des maisons situées dans le cloître de la cathédrale, sont mentionnés plusieurs des personnages de notre charte. Nous y voyons d'abord, un cens de quatre deniers sur la maison de Richard le Vitrier, située près de celle d'Étienne de Mortagne (1).

(2) Pièces justificatives, n° II.

Richard le Vitrier, le plus proche voisin et la caution du maître des œuvres de l'église de Tours, semble très-probablement l'artiste éminent auquel sont dues les belles verrières du chœur, peintes de 1260 à 1267.

Le même document nous montre quelques lignes plus loin un cens de quatre sous assis sur la maison de Mathieu *le Cortepoinctier* (1).

Nous croyons reconnaître dans ce personnage le donataire de la verrière de l'arbre de Jessé qui porte pour inscription : *Matheus de..... dat istam vitram, Dionisia uxor sua* (2). MM. Bourassé et Manceau ont vu des marchands pelletiers dans les personnages du panneau placé entre les deux donataires : c'est cependant bien une étoffe rouge à raies jaunes, noires et blanches que les marchands mesurent. Le compartiment supérieur du panneau est moins explicite, mais on y reconnait encore plutôt une étoffe blanche qu'une fourrure. Il en résulte que le donataire Mathieu appartenait plutôt à la corporation des courtepointiers, qui vendaient des étoffes piquées et brodées, qu'à celle des pelletiers, et qu'ainsi notre attribution offre la plus grande probabilité.

Enfin, nous devons rapprocher de ces notes, sur le maître des œuvres de la cathédrale de Tours, l'épitaphe suivante qui se lisait dans la grande église de Marmoutier, au pied des degrés de l'escalier de la chapelle de Saint-Martin, ou, suivant un autre document, à l'entrée du chapitre. Sur une tombe en pierre était représenté un homme tenant à la main une toise pour mesurer ; autour on lisait ces mots : *Hic jacet magister Stephanus de....., magister fabricæ hujus ecclesiæ, qui obiit die sabatti in crastino novi anni, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo tertio, cujus anima requiescat in pace* (3).

(1) Pièces justificatives, n° II.

(2) Verrières du chœur de l'église métropolitaine de Tours. Paris et Tours, 1849; in-folio, p. 22 et 25.

(3) D. Martène, *Preuves de l'Histoire de Marmoutier : Res. S. Germ.*, p. 96, n° 5, pièce 278; et Gaigni *Mss. épitaphes*, vol. XIV.

L'architecte de la cathédrale de Tours, Etienne de Mortagne, n'est-il point le même que celui de la basilique de Marmoutier, dont le prénom Étienne est seul venu jusqu'à nous? Le voisinage des lieux, la similitude du prénom, la concordance des dates, tout nous porte à pencher pour l'affirmative.

Je dois mentionner ici, sans pouvoir lui assigner aujourd'hui une date certaine, Guillaume de la Guerche, maître charpentier de l'église de Tours. Il est ainsi qualifié dans le martyrologe obituaire de la cathédrale de Tours, écrit vers l'année 1312 (1).

Au commencement de l'année 1385, mourut, à Tours, Jean Gervaise, chanoine de l'église métropolitaine, laissant par son testament des sommes considérables en fondations pieuses. Deux articles du compte des exécuteurs testamentaires (2) font connaître André Frèredoux comme sculpteur en pierre et maçon de l'œuvre de l'église de Tours. En voici la transcription :

A mestre André Frèredoux, maçon de l'œuvre pour la façon de la tombe dudit feu, XII *livres.* » — « *A maistre André Frèredoux, maçon, pour la façon de* 1 *autier, fait en l'église de Tours, pour la chapelle fondée par ledict feu en ladicte église, IIII livres.* »

Nous complèterons cette note en publiant aussi les autres dépenses concernant cet autel.

« *Pour fere paindre l'auter fait tout neuf en l'église de Tours pour ledit feu, et faire une ymage de Saint-Matelin,* XII *livres.* » — « *Item pour fere des crochez pour tenir ledit ymage qu'il ne chée,* II *sous* VI *deniers.* »

Le xv[e] siècle nous a laissé deux noms. Le premier, Guillaume Le Roux, reçoit, en 1430, huit cent quatre-vingts livres pour la construction de la charpente de la grande nef (3). Le

(1) Maan, *Sancta et metropolitana ecclesia Turonensis. Augusta Turonum*, 1667, p. 171.

(2) Pièces justificatives, n° III.

(3) Ce testament et ce compte ont été achetés chez Alexis Monteil par l'auteur de l'article.

second, Jean Papin, fut maître des œuvres de l'église de Tours, comme nous l'apprend son épitaphe, qui se voit encore dans l'église paroissiale de Saint-Pierre-des-Corps de Tours.

« *Cy devant gysent..... Jehan Papin, en son vivant, maistre des œuvres de l'église de Tours, qui trespassa le* XXIII[e] *jour de décembre mil* IIII[c] LIIII. . . . . (1). »

Nous croyons devoir terminer ces notes par une lettre écrite au pape (de l'an 1492 à 1498) par Louis, duc d'Orléans, qui devait monter quelques années plus tard sur le trône de France. Elle fera voir l'intérêt que nos princes et nos rois portaient à l'achèvement de la cathédrale de Tours.

« Très Saint Père, à vostre bénoiste Sainteté tant et si très « humblement que faire puis, me recommande et jusques au « baiser des piez d'icelle, à laquelle plaise savoir que pour la « grande et singulière dévocion que Monseigneur le roy a à « l'église métropolitaine de sa ville et cité de Tours, en laquelle « repousent plusieurs corps saincts et entre autres le corps « monsieur saint Gacian, patron d'icelle et l'un des apostres « envoyez par deça par monsieur Saint Perre avecques unze « arcevesques canonizés du saint cresme, duquel mondit sei- « gneur et monsieur le Daulphin son filz ont esté régénérez, il « rescript présentement à vostre Sainteté, pour ce que sur « toutes les autres églises de son royaume, il désire la répara- « cion, augmentacion et entretenement d'icelle, laquelle par « cy devant a esté entretenue au moyen des grans pardons et « indulgences qui ont esté donnez par voz prédécesseurs, et « mesmement par le pape Innocent, duquel a esté encommancé « à rédiffier la tour ou clocher d'icelle église qui autreffoiz tumba « par fortune de fouldre et fondit partie de ladicte église qui « depuis a esté refaicte à bien grant peine. Et pour ce que « ledit clocher qui est de grant et sumptueux édiffice ne pour- « roit bonnement estre parachevée sans l'aide de vostre dicte

(1) *Guide pittoresque du voyageur en Touraine*, Tours, Ladevèze, 1852, p. 41.

« Saintcté, pour ce que la fabricque d'icelle ne peut pas souffire « aux réparacions et entretenement qui convient faire chacun « jour en icelle, pour quoy mondit seigneur prye et requiert « dévotement icelle vostre dicte Sainteté que son plaisir soit « en ensuyvant les bons vouloirs et biensfaiz de vos dits pré- « décesseurs à donner et octroyer à ladicte église les plus grans « pardons et indulgences et à plus long temps que faire se « pourra et telz que donna le pape Sixte au feu cardinal dudit « Tours. A ceste cause et aussi que je scay que mondit seigneur « le Roy a la chose très affectée et desire de tout son cueur « qu'elle sorte effect, je supplie icelle vostre dicte Sainteté si « très humblement que faire le puis, que en obtempérant à la « prière et requeste de mondit seigneur, elle vueille donner et « octroyer à ladicte église lesdits pardons et indulgences. Et « en ce faisant, icelle vostre dicte Sainteté fera chose à Dieu « très-agréable et à mondit seigneur le Roy fort propice, et à « moy plaisir très grand, dont de plus en plus me reputeray « tenu et obligé à elle, laquelle le Sainct Esprict vueille lon- « guement préserver, maintenir et garder au bon régime et « gouvernement de sa saincte et catholique église. Escript aux « Montilz lez Tours, le IIIe jour de décembre. Vostre très- « humble, très-obéissant et dévot filz, le duc d'Orléans, de « Millan, de Valloys.

Ainsi signé : LOYS.

Et plus bas. COTEREAU (1). »

Cette intéressante lettre nous fait savoir qu'avant la réédification de la tour, commencée sous Innocent VIII, il en existait une autre qui fut frappée de la foudre et s'écroula en entrainant avec elle une partie de l'église. Elle rappelle aussi la bulle de

(1) *Archiv. département. d'Indre-et-Loire*, copie de la fin du XVe siècle, sur papier. Liasses de la cathédrale.

Sixte IV, datée de 1475 (1), par laquelle, à la prière du cardinal Hélie de Bourdeilles, archevêque de Tours, il accorde des pardons et indulgences à ceux qui contribueraient par leurs aumones à l'achèvement de l'édifice, œuvre de tant de siècles.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

Universis presentes litteras inspecturis et audituris, officialis curie Turonensis salutem in Domino. Noveritis quod constituti in jure coram nobis, Stephanus de Moretannia, lathomus, magister operis ecclesie Turonensis, et Lucas dictus le Bicheron, confessi sunt se emisse a venerabilibus viris decano et capitulo Turonensi omnes arbores triginta quatuor arpentorum nemorum ipsorum decani et capituli, quod nemus vocatur Nemus Sancti Mauricii, situm in parrochia Sancti Benigni, juxta et immediate parva nemora que forestarius ipsorum nemorum emisse dicitur a venerabilibus antedictis, prout idem nemus emptum a dictis Stephano et Luca, a domo Philippi Rogier secundum latitudinem unius arpenti prout est mensuratum et segreatum [usque ad] locum qui dicitur la Bondie se extendit, videlicet quodlibet arpentum precio sexdecim librarum. De quo precio promittunt prefati Stephanus et Lucas et quilibet eorum in solidum solvere centum libras infra festum beati Mauricii proximo venturum, et centum libras infra idem festum beati Mauricii immediate sequens anno revoluto, et sic anno quolibet infra dictum festum donec idem totum precium persolvatur. Actum est eciam inter ipsos emptores ex una parte, et ipsos venditores ex altera et conventum quod totum residuum precii supradicti excedens centum libras dicti emptores persolvant in ultimo solucionis termino venerabilibus antedictis. Promittunt eciam et tenentur ipsi emptores

(1) D. Housseau, t. XIII, nº 8297.

totum nemus predictum emptum ab ipsis vendere, expletare, tollere et amovere infra quinque annos incipiendos a medio mensis maii proxime venientis. Promittentes nihilominus ipsi emptores et quilibet eorum in solidum reddere et solvere omnia dampna et deperdita que ipsi venerabiles haberent aut sustinerent si ipsi emptores deficerent in premissis aut altero eorumdem, ad hoc se et quoslibet eorumdem in solidum heredes suos et omnia bona sua fide ab eis super hoc corporali prestita obligando. Ceterum in jure coram nobis constituti presencialiter magister Symon dictus de Cenomanis lathomus et Richardus [Vitrari] us premissa omnia et singula eis diligenter exposita vera esse confitentes constituunt et faciunt se et quoslibet eorum in solidum fidejussores et expromissores et principales debitores erga dictos venerabiles de premissis omnibus et singulis tenendis supradictis et eciam adimplendis se et quoslibet eorum in solidum heredes suos et bona sua omnia obligando, renunciantes quoque tam emptores quam expromissores predicti exceptioni nemoris non venditi, nove constitutionis de duobus reis, beneficio dividendarum actionum, doli, mali et in factum actioni deceptionis ultra dimidium justi precii, crucis assumpte [privilegio] et etiam assumende. Et ipsi Symon et Richardus expresse exceptioni de prius conveniendo principales debitores ad que tenendum et sequendum et de non veniendo contra aliqua ratione ipsos Stephanum, Lucam, Symonem et Richardum per presentes et in hoc consencientes sententialiter condempnamus. Voluit eciam et concessit idem capitulum et promisit coram nobis dictum nemus venditum ipsis emptoribus garire et defendere contra omnes et ab omnibus impedimentis liberos [facere ad] quinquennium antedictum. Actum et sigillo dicte curie Turonensis sigillatum in testimonio veritatis, die jovis post festum beati Luce Evangeliste, anno ab incarnatione Domini millesimo CC° LXX° nono.

G. DE GUEUG.

Archives départ. d'Indre-et-Loire. Cartons de l'église métropolitaine. Liasse *Saint-Brans.* Cotée A, n° 31. Cotte ancienne N. VI. — Original jadis scellé sur lacs de parchemin.

II.

Isti sunt census de thesauro qui debentur in crastino Natalis Domini.

. . . . . Super domo Richardi Vitrarii sita prope domum Stephani de Mauritania, III denarii.

. . . . . Super domo Mathei le Cortepoinctier, III solidi.

Ms. de la bibl. de Tours. — *Liber statutorum et juramentorum ecclesie Turonensis*, p. 277.

III.

XVI kalendas novembris. Obitus Guillelmi de Guerchia quondam magistri carpentatoris hujus ecclesie.

Britisch Museum, Add. mss., n° 11443.

A. SALMON.



TOURS. — IMPRIMERIE LADEVÈZE.

